

ANNONCE

La SARL **DK News** vous informe que nous basculons notre adresse mail et site de « .com » à « .dz »
Veuillez trouver ci-joint la nouvelle adresse et le nouveau mail : **Site: www.dknews.dz / e-mail: contact@dknews.dz**
Pour plus d'information veuillez nous contacter au numéro : (00213) 23.38.48.00

DK NEWS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Dimanche 26 janvier 2025 / 26 rajab 1446 - N° 3749 - 12^e année - Prix : Algérie : 10 DA. France : 1€



Horaires des prières

Fajr: 06h25 Dohr: 13h01
Asr: 15h47 Maghreb: 18h10 Isha: 19h32

MÉTÉO

Alger	: 19°	10°
Oran	: 22°	12°
Annaba	: 20°	07°
Béjaïa	: 17°	10°
Tamanrasset:	27°	12°

www.dknews.dz

e-mail: contact@dknews.dz

ALGÉRIE - CONSEIL DE SÉCURITÉ

Attaf réaffirme l'engagement de l'Algérie à contribuer au renforcement du partenariat entre l'ONU et la Ligue arabe

P. 24

ALGÉRIE - PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement arabe condamne fermement la déclaration du Parlement européen sur l'Algérie

P. 24

ALGÉRIE - MAURICE

En qualité d'envoyé spécial du président de la République, M. Saihi reçu par le Premier ministre de la République de Maurice

P. 24

JOURNÉE MONDIALE DES DOUANES

M. Faïd met en avant le rôle actif des douanes dans le développement économique

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a mis en avant, hier à Alger, le rôle actif de la douane algérienne dans la promotion du développement économique et le renforcement de l'équilibre financier en Algérie, saluant les réalisations accomplies par le corps douanier durant l'année 2024, notamment en matière de lutte contre la fraude et la contrebande. Le ministre s'exprimait ainsi lors de la cérémonie de la Journée mondiale des douanes, célébrée le 26 janvier de chaque année et organisée au Cercle national de l'Armée (CNA) à Alger, en présence de membres du Gouvernement, de hauts responsables de l'État, ainsi que de cadres du secteur des douanes, à leur tête le Directeur général des Douanes, le Général-major Abdelhafid Bakhouché. P. 6



FILIÈRES VIANDES ROUGES

"La relance de la filière des viandes rouges requiert de relever plusieurs défis"

P. 6

AFFAIRES RELIGIEUSES

M. Belmehdi préside l'ouverture d'une conférence scientifique sur le Coran et les récitateurs

P. 4

LOGEMENTS LOCATION-VENTE

Un arrêté ministériel pour fixer les conditions et modalités de traitement des demandes d'acquisition (JO)

P. 4

SANTÉ

MANGER BIO On vous dit pourquoi

Pp 12-13

FOOTBALL

LIGUE 1 MOBILIS (MISE À JOUR/ 12^e JOURNÉE)

Le CRB sur le podium, le CSC surpris à domicile

P. 22



MILA

Sélection des 6 courts-métrages pour participer au salon national du projet de la maison de l'investissement violet

P. 16

ALGER

Effondrement d'un ancien immeuble dans la commune de la Casbah sans aucune perte à déplorer

P. 2

MOUDJAHIDINE Naâma: la dépouille du Moudjahid Radjaa Madjdoub inhumée



La dépouille du Moudjahid Radjaa Madjdoub, décédé à l'âge de 90 ans, a été inhumée vendredi au cimetière de Sidi Boudjemâa dans la commune de Ain Sefra (Naâma), a-t-on appris auprès de la direction des Moudjahidine et des Ayants droits de la wilaya.

L'enterrement du défunt s'est déroulé en présence des autorités locales, de la famille révolutionnaire et de nombreux citoyens.

Le défunt Moudjahid, né en 1935 à Ain Sefra, a rejoint l'Armée de libération nationale (ALN) en 1957 dans la zone 8 de la wilaya V historique, selon la même direction. Il a participé à plusieurs batailles contre l'armée coloniale française, dont celle de "Djebel Imzi" (du 6 au 8 mai 1960), ou les Moudjahidine de l'Armée de libération nationale ont combattu avec courage et infligé une grande défaite aux forces d'occupation françaises, qui ont perdu de nombreux soldats et officiers, ajoute-t-on de même source.

Le directeur des Moudjahidine et des Ayants droits de la wilaya de Naâma, Yahi Seddik, a adressé un message de condoléances à la famille du défunt.

ALGER Effondrement d'un ancien immeuble dans la commune de la Casbah sans aucune perte à déplorer (Protection civile)

Un ancien immeuble de quatre (4) étages, classé rouge dans la commune de la Casbah (Alger), s'est effondré, vendredi matin, sans entraîner de pertes humaines ou matérielles, a-t-on appris auprès des services de la Protection civile.

Dans une déclaration à l'APS, le sous-directeur de l'information et des statistiques à la Direction générale de la Protection civile, le Commandant Nassim Bernaoui, a indiqué "avoir reçu vendredi aux environs de 10h20, un signalement faisant état de l'effondrement d'un ancien immeuble inhabité de quatre (4) étages, situé au 3 rue Hadj Omar dans la commune de la Casbah, Daira de Bab El Oued (Alger)".

"Les éléments des services de la Protection civile se sont immédiatement rendus sur place", a-t-il précisé, ajoutant qu'"aucune perte humaine ou matérielle n'a été enregistrée lors de l'effondrement de cet immeuble classé rouge".

SALON ORAN-INVEST-EXPO Tenue de la 7^e édition du 12 au 15 février

La septième édition du Salon international de l'investissement dans l'industrie, la construction, l'énergie et l'exportation "Oran-Invest-Expo" se tiendra du 12 au 15 février au Centre de conventions d'Oran Mohamed Ben Ahmed, ont indiqué samedi les organisateurs dans un communiqué.

L'événement regroupera environ 150 exposants aux fins d'échange d'expériences, de relations d'affaires et de recherche d'opportunités d'investissement, selon le communiqué qui prévoit "une forte participation étrangères", avec notamment la visite de délégations d'affaires d'une vingtaine de pays. Le salon sera scindé en deux pavillons: "El Binaa Expo", dédié aux secteurs du bâtiment, de l'immobilier et des travaux publics et "Algeria Global Industry" regroupant les secteurs de l'industrie, l'énergie, la logistique et l'export.

Le programme du salon comprend des rencontres B to B, des conférences-débat et ateliers, ainsi que des espaces d'exposition offerts aux start-up, clubs scientifiques et porteurs de projets innovants, afin de leur permettre un contact direct avec l'environnement économique et de parvenir à la concrétisation de leurs projets, indiquent les organisateurs.

ACCIDENTS DE LA CIRCULATION 5 morts et 400 blessés en 48 heures (Protection civile)



Cinq (5) personnes sont décédées et 400 autres ont été blessées dans des accidents de la circulation survenus au cours des dernières 48 heures à travers plusieurs wilayas, indique samedi un communiqué de la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya d'El Oued avec un mort et deux blessés, suite à une collision entre deux véhicules légers au niveau de la commune d'El Hamraia, précise la même source. Par ailleurs, les éléments de la Protection civile sont intervenus pour prodiguer des soins de première urgence à 28 personnes incommodes par le monoxyde de carbone émanant d'appareils de chauffage et chauffe-eau à l'intérieur de leurs domiciles dans plusieurs wilayas. Durant la même période, la même source a déploré le décès de 5 personnes intoxiquées par le même gaz à l'intérieur de leurs domiciles respectivement dans les wilayas de Constantine (3 personnes d'une même famille), Tlemcen (1) et Skikda (1).

La même source relève que le nombre de personnes décédées à cause de ce gaz, depuis le 1er janvier 2025, s'élève à 32, alors que 513 autres ont pu être secourues.

OULED DJELLAL Le DG de la Protection civile inspecte des structures de ce corps constitué

Le directeur général (DG) de la Protection civile, le colonel Boualem Boughlef, a inspecté jeudi dans la wilaya d'Ouled Djellal nombre de structures et unités de ce corps constitué. Accompagné du wali, Abderrahmane Dehimi, le même responsable a inspecté l'unité secondaire de la ville de Sidi Khaled où il s'est enquis des conditions de travail de son personnel et de ses différentes structures.

Il s'est dirigé ensuite vers l'unité principale du chef-lieu de wilaya où il a suivi un exposé du directeur local des équipements publics, Hamza Salem, sur les structures à réaliser dans cette wilaya avant d'inspecter les structures et matériel de l'unité. Le colonel Boughlef a appelé à trouver des terrains adéquats pour les unités principales des nouvelles wilayas situées à proximité des directions de wilaya de ce corps et à réviser les choix de terrains ne tenant pas compte de ce critère, estimant que cela favorise la coordination du travail de terrain et le suivi quotidien des interventions.

DOUANES Affluence notable sur les nouveaux services numériques introduits au profit des voyageurs à Constantine

Les nouveaux services numériques lancés par les services des Douanes algériennes au début du mois de novembre dernier, au profit des voyageurs, connaissent une affluence notable à Constantine, notamment la déclaration électronique des devises, a indiqué jeudi Abdelkrim Ghandouz, inspecteur principal et chef du bureau de l'information et de la communication auprès de l'inspection des divisions des Douanes de la même wilaya.

Dans une déclaration à l'APS en marge d'une visite guidée au profit de la presse à l'aéroport international Mohamed Boudiaf, pour constater le fonctionnement du nouveau système d'information des Douanes, le même responsable a expliqué que le lancement de ce système vise à améliorer les services et à réduire le temps d'attente, reflétant ainsi les progrès réalisés dans la numérisation des opérations douanières afin de faciliter le déplacement des voyageurs.

Il a également souligné que la mise en service de ce système a permis de fournir un environnement numérique intégré, susceptible d'accélérer les procédures, d'améliorer la qualité des services publics et de contribuer à la promotion de l'économie numérique en Algérie, tout en renforçant les mécanismes de contrôle efficace pour lutter contre toutes les formes de fraude et de contrebande.

LUTTE CONTRE LA CRIMINALITÉ Biskra: près de 15.000 comprimés psychotropes saisis et un suspect arrêté (Gendarmerie)

Les éléments de la brigade de la Gendarmerie nationale d'El-Outaya, dans la wilaya de Biskra, ont saisi près de 15.000 comprimés psychotropes de type "Prégabaline", et arrêté un suspect, a indiqué, vendredi, un communiqué des mêmes services.

L'opération a été enclenchée "suite à des informations parvenues aux éléments de la brigade, signalant une tentative de faire passer une quantité de psychotropes en provenance de l'une des wilayas du sud, à bord d'un tracteur. Suite à quoi, un plan bien ficelé a été mis en place par la brigade pour intercepter le véhicule", a précisé la même source. Après avoir repéré le tracteur en question au niveau du village de Manbaa El-Ghozlane, dans la commune d'El-Outaya, il a été intercepté et soumis à une fouille, selon le communiqué, ajoutant que lors de la fouille "deux boîtes en carton contenant une quantité considérable de comprimés psychotropes, estimée à près de 15.000 comprimés de type Prégabaline 300 mg, ont été découvertes".

"Le conducteur du tracteur a été arrêté et conduit à la brigade pour poursuivre l'enquête et le présenter devant la juridiction territorialement compétente", a ajouté le communiqué.

Aéroport de Constantine : saisie de plus de 19.000 euros et 69 pièces d'or et arrestation de 2 personnes dans 2 opérations distinctes (sûreté)

Les éléments de la police aux frontières à l'aéroport international Mohamed-Boudiaf de Constantine, en coordination avec la brigade de lutte contre les crimes économiques et financiers de la police judiciaire de la même wilaya, ont saisi dans deux opérations distinctes 19.200 euros et 69 pièces d'or et arrêté deux suspects, a-t-on appris jeudi auprès du bureau de communication de la sûreté de wilaya.

Selon la même source, le traitement par les éléments des brigades de la police judiciaire et de contrôle sécuritaire de la police aux frontières d'un des vols d'une compagnie étrangère a permis l'arrestation de deux personnes d'une wilaya de l'Est qui allaient quitter le territoire national.

Le premier suspect a été arrêté en possession de 11.800 euros dissimulés dans ses vêtements et 69 pièces d'or de 167,4 grammes cachées dans des dattes, tandis que le second était en possession de 7.400 euros non-déclarés, a précisé la même source, ajoutant les deux mis en cause ont été arrêtés et transférés à la brigade de lutte contre les crimes économiques et financiers pour parachever les procédures légales.

Au terme des procédures, les mis en cause âgés de 55 ans et 61 ans ont été présentés devant le parquet local pour "infraction à la législation sur le change et le mouvement des capitaux de et vers l'étranger", selon la même source.

TOURISME 90 projets touristiques entreront en exploitation cette année (ministre)

La ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Houria Meddahi, a indiqué, jeudi à Alger, que près de 727 projets touristiques avaient été inscrits au 31 décembre 2024, dont 90 entreront en exploitation cette année. En réponse à une question sur la stratégie du secteur pour promouvoir le tourisme, lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales, Mme Meddahi a fait savoir que "le reste des projets touristiques, soit 637 projets, sont en cours de réalisation". Et d'ajouter que "80 zones d'expansion touristique (ZET) dotées de plans d'aménagement touristique (PAT) ont été réalisées, dont 52 dans les wilayas côtières, 15 dans les wilayas des hauts plateaux et 13 dans le grand sud". De plus, "le secteur a mis le foncier touristique à la disposition des investisseurs et des promoteurs et leur a accordé des avantages fiscaux, afin de les encourager à aménager les zones inscrites dans le cadre de l'expansion touristique", a souligné la ministre.

PARLEMENT

APN: Boudjemaa présente le projet d'amendement de la loi sur le Tribunal des conflits devant la Commission des affaires juridiques

Le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Lotfi Boudjemaa a présenté, jeudi, un exposé devant la commission des affaires juridiques et administratives et des libertés de l'Assemblée populaire nationale (APN) sur le projet d'amendement de la loi relative à l'organisation et au fonctionnement du tribunal des conflits, a indiqué un communiqué de la chambre basse du Parlement.

A l'entame de la réunion, le président de la commission, Hicham Sifer a salué "les efforts du ministère de la Justice dans la modernisation et le renforcement de l'arsenal juridique", soulignant que l'examen du projet de la loi organique relatif aux compétences, à l'organisation et au fonctionnement du tribunal des conflits s'inscrivait dans le cadre de "la poursuite de l'adaptation de la législation nationale aux dispositions de la Constitution, et de la prise en charge des insuffisances et lacunes enregistrées dans sa mise en œuvre pour clarifier certaines dispositions et compléter d'autres".

Prenant la parole, le ministre de la Justice a affirmé que le principal objectif de cet amendement était d'"optimiser la performance du Tribunal des conflits, de simplifier les procédures de juridiction et d'assurer davantage de stabilité et de jurisprudence".

Lors de sa présentation, il a détaillé les principales modifications prévues par le projet, notamment "la révision de l'appella-



tion de la loi, conformément à l'article 179 de la Constitution, afin de refléter avec précision l'organisation, le fonctionnement et les compétences du Tribunal des conflits" ainsi que "l'augmentation du nombre de

juges du tribunal de 7 à 9 pour garantir le bon déroulement des audiences sans dysfonctionnement ni ajournement" outre "l'unification des procédures de nomination en adoptant un système d'alternance

entre les magistrats de la Cour suprême et ceux du Conseil d'Etat pour désigner les commissaires d'Etat". Les amendements proposés prévoient également "la prolongation du mandat du président du tribunal et des magistrats de 3 à 5 ans pour garantir la stabilité de la jurisprudence". Dans ce cadre, M. Boudjemaa a souligné que ces amendements "renforceront l'efficacité du Tribunal des conflits de manière à garantir les droits des justiciables", mettant en avant "l'importance des révisions constitutionnelles et législatives dans le développement du système judiciaire en Algérie pour être diapason des mutations nationales et internationales".

Pour leur part, les membres de la commission ont mis l'accent sur "l'importance de ce projet dans l'optimisation des performances de la justice algérienne", exprimant leur "disposition à débattre de ces amendements de manière approfondie pour parvenir à un consensus à même de garantir l'intérêt du citoyen et de servir la justice", conclut la même source.

Boughali préside une réunion préparatoire en prévision du Colloque parlementaire sur les explosions nucléaires françaises en Algérie

Le président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali a présidé, jeudi, une réunion de coordination de la commission chargée de la préparation du Colloque parlementaire sur les explosions nucléaires françaises en Algérie durant l'occupation, qui constitue un crime contre l'humanité et l'environne-

ment, a indiqué un communiqué de l'Assemblée. "Le travail réalisé par la commission chargée de la préparation a été poursuivi lors de cette réunion qui a porté sur le programme préliminaire de l'événement, le lieu et la date de sa tenue ainsi que sur les préparatifs matériels, logistiques et humains", précise-t-on de même source.

Ont pris part à la réunion, le président de la commission de la santé, des affaires sociales, du travail et de la formation professionnelle, Saïd Hamici, le coordinateur de la commission chargée de la préparation, Abdessalam Bachagha, ainsi que des cadres de l'APN, conclut le communiqué.

Le secteur de la Poste et des Télécommunications œuvre sans relâche à améliorer les services d'Algérie Poste (ministre)

Le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, a affirmé, jeudi à Alger, que son secteur œuvrait sans relâche à développer et à améliorer les services d'Algérie Poste.

S'exprimant lors d'une séance plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN)

consacrée aux questions orales, le ministre a précisé que la stratégie adoptée pour moderniser l'entreprise Algérie Poste reposait essentiellement sur la densification du réseau postal, l'élargissement du parc des bureaux de poste fixes et mobiles, le renforcement des capacités des ressources humaines pour of-

frire des services de qualité et le développement du service de paiement électronique.

Il a, à cette occasion, souligné qu'il sera procédé au renforcement des bureaux de poste avec 600 nouveaux distributeurs automatiques de billets (DAB), qui seront installés "dans les prochains jours", précisant qu'ils se-

ront suivis d'un autre lot cette année.

S'agissant de la disponibilité des liquidités dans les distributeurs, M. Zerrouki a assuré avoir donné des "instructions fermes" pour réparer les distributeurs automatiques de billets en panne et prendre des mesures pour alimenter en continu ces distributeurs.

APN : la commission de l'éducation écoute les préoccupations de représentants d'associations de parents d'élèves

La commission de l'éducation, de l'enseignement supérieur, de la recherche scientifique et des affaires religieuses de l'Assemblée populaire nationale (APN), a reçu, jeudi à Alger, des représentants d'associations de parents d'élèves pour écouter leurs préoccupations, et ce, dans le cadre du programme de la commission visant à valoriser l'action participative, indique un communiqué de la chambre basse du Parlement. Le président de la commission, Afif Bilela, a pré-

cisé que cette rencontre avec des représentants d'associations de parents d'élèves avait permis de discuter de plusieurs sujets importants, notamment ceux liés aux programmes scolaires et aux mécanismes d'enseignement, en vue de trouver des solutions aux problèmes auxquels le secteur est confronté comme la surcharge des classes et le phénomène des cours particuliers, précise la même source.

De leur côté, les représentants des associations de parents

d'élèves ont insisté sur la nécessité de préserver la stabilité au sein des établissements éducatifs, notamment à l'approche des examens du deuxième trimestre, mettant en garde contre "les messages tendancieux sur les réseaux sociaux publiés par des comptes anonymes à des fins de déstabilisation".

Ils ont également appelé la communauté éducative à "s'engager activement pour défendre les intérêts des élèves et l'intérêt supérieur du pays".

Le système algérien de sécurité sociale repose sur le principe de solidarité entre les générations (ministre)

Le système de sécurité sociale en Algérie repose sur le principe de solidarité entre les générations et l'unification du système de couverture sociale avec l'affiliation obligatoire des travailleurs salariés et non-salariés, a déclaré jeudi le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb.

Le système de sécurité sociale en Algérie repose sur "le principe de solidarité entre les générations et l'unification du système de couverture sociale avec l'affiliation obligatoire de tous les travailleurs

salariés et non-salariés", a précisé le ministre lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales à des membres du gouvernement. A une question sur le remboursement des ordonnances par la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS), il a fait savoir que les dépenses des caisses de sécurité sociale "augmentent chaque année", en raison du "nombre croissant des bénéficiaires des prestations de l'assurance maladie", précisant que la liste des médicaments rem-

boursables "dépasse les 7130 médicaments" et que cette liste est mise à jour de manière "périodique et continue". Tous ces indicateurs "soulignent la dimension sociale de l'Etat algérien, que nous devons valoriser et dont nous devons être fiers", a-t-il déclaré.

M. Bentaleb a abordé également la question de l'emploi dans les wilayas du Sud, précisant que ce dossier "est soumis à une série de dispositions juridiques" pour "assurer un traitement transparent des offres d'emploi à travers le système

des grands comptes appliqué par l'Agence nationale de l'emploi (ANEM)".

Par ailleurs, le ministre a fait savoir que le financement des activités du Fonds national de péréquation des œuvres sociales (FNPOS) se fait à travers "un pourcentage des cotisations patronales et des aides directes accordées par l'Etat", précisant que le financement de l'habitat rural est "une priorité" pour le fonds qui œuvre à "faire bénéficier les travailleurs et les retraités de cette formule de logement".

COMMUNAUTÉ NATIONALE À L'ÉTRANGER

M. Chaib tient une réunion de coordination avec des chefs de postes consulaires (communiqué)

Le secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargé de la Communauté nationale à l'étranger, M. Sofiane Chaib, a tenu à Rome (Italie), une réunion de coordination et d'orientation avec les chefs de plusieurs postes consulaires.

La réunion a permis de procéder à une évaluation globale de la gestion consulaire et au suivi de la mise en œuvre des instructions des hautes autorités du pays relatives à l'amélioration de la qualité des services fournis aux membres de la communauté algérienne établie à l'étranger, a in-

diqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines. La réunion de coordination avec les chefs des postes consulaires de Milan, Naples, Lyon, Marseille, Besançon, Grenoble, Nice, Montpellier, Toulouse, Saint-Etienne, Barcelone, Alicante, et Istanbul, s'inscrit dans le cadre de la visite qu'effectue M. Chaib en République d'Italie, pays ami, selon le communiqué. La réunion a également permis de "constater l'impact positif des dernières mesures prises au profit de notre Diaspora, notamment les

facilités d'accès au territoire national". Par ailleurs, plusieurs instructions et orientations ont été données lors de cette réunion pour poursuivre l'amélioration des services consulaires, et ce conformément aux "instructions du président de la République M. Abdelmadjid Tebboune, visant à assurer une meilleure prise en charge des préoccupations des membres de la communauté établie à l'étranger et à les associer à la dynamique de développement que connaît le pays", conclut le communiqué.

EDUCATION

Publication du décret portant statut particulier des fonctionnaires des corps spécifiques de l'Education nationale

Le décret exécutif portant statut particulier des fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'Education nationale, a été publié au dernier numéro du Journal officiel.

Le décret a pour objet de "préciser les dispositions particulières applicables aux fonctionnaires appartenant aux corps spécifiques de l'éducation nationale et de fixer la nomenclature, ainsi que les conditions d'accès aux divers grades et emplois correspondants".

Il est précisé que "les fonctionnaires régis par les dispositions du présent statut particulier sont les personnels enseignants, les personnels d'éducation, les personnels de l'orientation et de la guidance scolaire et professionnelle, les personnels de laboratoire, les personnels de l'alimentation scolaire, les personnels d'intendance, les personnels de direction des établissements d'éducation et d'enseignement ainsi que les personnels d'inspection".

Ces fonctionnaires exercent, ajoute le décret, leurs missions "conformément à la législation et à la réglementation en vigueur selon les niveaux d'enseignement suivants, à savoir l'éducation préparatoire, l'enseignement fondamental, regroupant l'enseignement primaire et l'enseignement moyen et l'enseignement secondaire général et technologique".

Les fonctionnaires régis par ce statut particulier "disposent des conditions nécessaires pour l'accomplissement de leurs tâches, ainsi que des conditions de sécurité inhérentes à la nature de leur activité".

"Ils bénéficient aussi de la mise à leur disposition des exigences socio-professionnelles nécessaires qui leur garantissent la dignité, la santé et l'intégrité physique et leur permettent d'exercer leurs missions".

Le même texte ajoute que ces fonctionnaires bénéficient en outre de "la protection de l'Etat contre les menaces, outrages, injures, diffamations ou attaques, de quelque nature que ce soit, dont ils peuvent en être l'objet, dans ou à l'occasion de l'exercice de leurs fonctions".

S'agissant de la carrière, il est noté que "l'autorité investie du pouvoir de nomination doit adopter le principe de neutralité dans l'évaluation et la gestion de la carrière professionnelle des fonctionnaires, sans que celle-ci ne soit affectée par l'appartenance ou la non appartenance du fonctionnaire à une organisation syndicale, un parti politique ou à une association".

Au chapitre des "garanties et droits spécifiques aux personnels enseignants", le décret souligne que "les personnels enseignants bénéficient de moyens pédagogiques et didactiques nécessaires à l'accomplissement des missions éducatives dans des conditions appropriées et adéquates". Le texte porte également sur la carrière de ces fonctionnaires en matière de promotion, de distinctions honorifiques et récompenses. Au chapitre des obligations, le décret souligne que dans le cadre de l'exercice de leurs missions, les fonctionnaires "sont tenus de respecter les composantes de l'identité nationale et les valeurs religieuses, morales et culturelles de la Nation, de respecter et de faire respecter l'autorité de l'Etat dans le cadre de la législation et de la réglementation en vigueur".

Il s'agit aussi de "consacrer leurs efforts au service des fondements de l'école algérienne, de faire preuve de bonne conduite envers les collègues et les usagers du service public d'éducation et d'enseignement, d'adopter le dialogue comme méthode de gestion et de participation".

Par ailleurs, les fonctionnaires régis par le présent statut particulier sont également "soumis à un régime disciplinaire de manière à éviter les fautes professionnelles et de consolider les fondements de l'école algérienne".

LOGEMENTS LOCATION-VENTE

Un arrêté ministériel pour fixer les conditions et modalités de traitement des demandes d'acquisition (JO)

Les conditions et modalités de traitement des demandes d'acquisition de logements, dans le cadre de la location-vente (AADL) ont été fixées par un arrêté ministériel publié au dernier numéro du journal officiel (JO) n 3.

Signé par le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Mohamed Tarek Belaribi, le 26 décembre dernier, cet arrêté précise que la demande d'acquisition prévue est formulée via la plate-forme électronique, dès l'annonce de l'ouverture de la souscription au programme location-vente via les médias dans les délais fixés.

"Les demandes d'acquisition sont enregistrées par ordre chronologique instantané de la confirmation de l'inscription via la plate-forme électronique et la réception d'un récépissé électronique contenant la date et l'heure de la souscription du demandeur ainsi que son code chronologique", selon le texte.

Pour être recevable, la demande doit être présentée conformément aux modalités prévues par l'arrêté.

Par contre, elle est rejetée dans les cas de non-respect des procédures liées à l'enchaînement des étapes de souscription selon les délais fixés, fausses déclarations, faux ou usage de faux,



enregistrement de données erronées, ainsi que si les résultats des enquêtes auprès des différents fichiers nationaux sont positifs.

Pour le traitement des demandes, des commissions sont créées et leurs décisions sont provisoires et ne donnent aucun droit au bénéficiaire d'un logement, qu'après vérification des conditions d'éligibilité à travers les enquêtes au niveau des différents fichiers nationaux dédiés à cet effet. Par ailleurs, le texte stipule

que "dans le cas où le nombre des demandes d'acquisition remplissant les conditions d'éligibilité, retenues provisoirement par les commissions est supérieur au nombre

de logements du programme arrêté, les postulants concernés sont informés, en leur précisant le classement de leur demande et en les invitant, s'ils le désirent, à maintenir leur option sur les futurs programmes de logements en location-vente". S'agis-

sant du paiement, il est indiqué que "le non-respect du souscripteur des délais fixés dans l'un des ordres de paiement, après avoir consulté son compte privé et sa notification de 2 mises en demeure consécutives d'une durée de 15 jours chacune via la plate-forme électronique, entraîne l'annulation de l'ordre de paiement et sa souscription est nulle et sans effet".

Le paiement de la 3ème tranche du montant de l'apport initial, entraîne l'ouverture de l'opération

de classement des choix des sites, alors que le "paiement de la 4ème tranche du montant de l'apport initial, donne lieu à l'établissement de la décision d'affectation par le promoteur immobilier".

Ainsi, le paiement de la dernière tranche donne lieu à l'établissement du contrat de location-vente entre le bénéficiaire et le promoteur immobilier devant notaire, selon un modèle-type établi par arrêté du ministre chargé de l'habitat, selon le texte.

AFFAIRES RELIGIEUSES

M. Belmehdi préside l'ouverture d'une conférence scientifique sur le Coran et les récitateurs

Le ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, M. Youcef Belmehdi, a présidé, jeudi à Alger, l'ouverture d'une conférence scientifique sur le Coran et les récitateurs, organisée dans le cadre de la 20e édition du Concours international du Prix d'Alger de récitation et de psalmodie du Saint Coran.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, le ministre a indiqué que l'organisation de cette conférence qui a vu la participation des deux membres du jury de cette édition du Prix d'Alger de récitation et de psalmodie du Saint Coran, venus d'Arabie Saoudite, et de la République fédérale du Nigéria, vient couronner la série de conférences qu'ils ont animées à travers 7 wilayas, au profit des apprenants de l'enseignement coranique et des imams. Il a ajouté que l'organisation de ces activités intellectuelles et scientifiques parallèlement au

Concours international du Prix d'Alger de récitation et de psalmodie du Saint Coran, vise à mettre à profit l'expertise des membres du jury notamment pour les établissements d'enseignement coranique et de leur responsables. A cette occasion, M. Belmehdi a mis en avant l'importance des efforts déployés par l'Etat, sous le haut patronage du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, au service du Saint-Coran, en accordant un "intérêt particulier" aux établissements d'enseignement coranique, tels que les écoles et les zaouïas.

La rencontre scientifique a été marquée par la présentation de deux conférences présentées respectivement par les deux membres du jury, Dr. Taher bin El Ghouni Idriss El Naim El Mouhassabi (Nigéria) et Dr. Youssef bin Moslih bin Mahl el-Raddi (Arabie saoudite).

ASSOCIATIONS

Sud du pays : l'avant-projet de la loi organique relative aux associations objet de consultations

L'avant-projet de loi organique relative aux associations a été au centre de rencontres régionales de consultation et d'enrichissement, organisées samedi dans les wilayas du Sud du pays, sous l'égide de l'Observatoire national de la Société civile (ONSC).

A Ouargla, le membre de l'ONSC, Akram Zaïdi a passé en revue, lors d'une rencontre rassemblant des représentants d'associations et d'organisations nationales et locales activant au niveau des wilayas d'Ouargla et Tougourt, les principaux axes contenus dans l'avant-projet de loi organique sur les associations et le rôle de la société civile dans la réalisation du développement socioéconomique.

La rencontre a été mise à profit pour soulever une série de préoccupations rencontrées par le mouvement associatif et susceptibles de permettre un enrichissement de cette nouvelle loi organique et la consolidation de la place qui sied à la société et les moyens à même de lui permettre de mener à bien sa mission. A Illizi, l'Institut national spécialisé de formation professionnelle a servi de

cadre à une rencontre présidée par le directeur des relations extérieures et des congrès à l'ONSC, Abdelkrim Lakehal, en présence des membres du mouvement associatif des wilayas d'Illizi et Djajet.

Le membre de l'ONSC a indiqué que la société civile est un véritable partenaire des institutions de l'Etat en matière d'édification et de développement, avant d'estimer que cette rencontre est une opportunité pour les associations de formuler des suggestions à même d'enrichir le texte de cette loi organique.

Outre la wilaya d'Adrar, dont le théâtre régional a abrité une rencontre de consultation sur le même thème et ayant regroupé les représentants du mouvement associatif des wilayas d'Adrar et Timimoun, la wilaya d'El-Oued a abrité une rencontre similaire présidée par le membre de l'ONSC Mohamed Cherqui, en présence des représentants de la société civiles des wilayas El-Oued et El-Meghaïer.

A Ghardaïa, le secrétaire de l'Organisation nationale algérienne de la wilaya, Omar Yakoub, a mis l'accent, lors d'une

rencontre de consultation de même nature ayant regroupé des représentants de la société civile des wilayas de Ghardaïa, El-Meniaa, et Laghouat, sur le renforcement de l'action participative entre la société civile et les autorités, en vue de contribuer au développement socioéconomique.

A Tamanrasset (extrême Sud du pays), la rencontre de consultation ayant regroupé les acteurs associatifs de Tamanrasset, In-Guezam, In-Salah et Bordj Badji-Mokhtar, a été axée sur l'enrichissement des principaux axes de l'avant projet de la loi organique sur les associations et afférents notamment aux nouvelles formules de financement et aux procédures permettant aux associations nationales de créer des sections à l'étranger.

Dans la wilaya de Tindouf, les participants à la rencontre de consultation ont évoqué les questions liées à la promotion des activités associatives ainsi qu'au rôle de la société civile dans la gestion des affaires publiques, dans le cadre de la démocratie participative.

SIDI BEL ABBES

Nécessité d'encourager les projets d'investissement d'importance nationale

L'Assemblée populaire de wilaya (APW) de Sidi Bel Abbes, réunie en session ordinaire, jeudi, a recommandé la promotion des projets d'investissement d'importance nationale permettant de créer un grand nombre d'emplois, en leur accordant la priorité pour leur réalisation effective et en garantissant leur accompagnement.

Dans cette optique, les membres de la commission du développement local, de l'équipement, de l'investissement et de l'emploi de l'APW ont appelé "à organiser des rencontres régulières avec les investisseurs de la wilaya dans différents secteurs, en les accompagnant et en prenant en charge leurs préoccupations".

Ils ont également insisté sur l'encouragement des entreprises de construction à se diversifier ou à étendre leurs activités au domaine industriel de production, ainsi que sur le soutien aux investisseurs agricoles producteurs de fruits, notamment ceux disposant de grandes superficies, pour créer des unités de transformation agroalimentaire.

Les élus de l'APW ont, d'autre part, plaidé pour un accompagnement accru des



investisseurs, la levée des obstacles et l'allègement des procédures administratives.

La création d'un espace destiné à exposer les produits locaux, à les promouvoir et à les commercialiser a été proposée, tout comme la mise en place d'une démarche visant

à attirer des investisseurs provenant d'autres régions du pays.

Les élus ont souligné l'importance d'élaborer un schéma directeur d'investissement pour la wilaya, conformément à la législation en vigueur, en proposant

dans ce sens d'intégrer tous les secteurs et en impliquant les différents acteurs concernés.

Ils ont aussi recommandé la création d'une commission chargée d'étudier la situation des grandes entreprises publiques de la wilaya et la préparation d'un dossier complet à soumettre au ministère de l'Industrie, "afin de les préserver, de stabiliser la main-d'œuvre et de créer des emplois durables".

Lors de cette session, qui comprenait la présentation d'un dossier sur la stratégie et les perspectives d'investissement dans le cadre du nouveau Code des wilayas, plusieurs recommandations ont été formulées concernant les deux zones industrielles de Sidi Bel Abbes et Ras El Ma, ainsi que les zones d'activités et le foncier industriel et agricole.

EL MENIA

Le wali de la wilaya d'El Menia en visite d'inspection dans plusieurs institutions étatiques

ABED MEGHIT

Dans le cadre des sorties de terrain visant à inspecter les différentes institutions de la wilaya, M. Ben Malek Mokhtar, wali de la wilaya d'El Menia, accompagné du président de l'Assemblée Populaire de Wilaya (APW), du directeur de l'administration locale, et du président de l'Assemblée Populaire Communale (APC) de la commune d'El Menia, a effectué, ce jeudi dernier, une visite d'inspection dans plusieurs établissements publics.

Le wali a débuté sa visite par une inspection de l'annexe de la formation paramédicale située dans la commune d'El Menia, où il a étudié les besoins en matière de réhabilitation et de rénovation des locaux. Il a profité de l'occasion pour s'enquérir des conditions de scolarisation et de formation des stagiaires, tout en écoutant attentivement leurs préoccupations.

La visite s'est poursuivie avec une inspection des locaux de la Direction de l'Action Sociale et de la Solidarité, où les conditions de travail et les services offerts ont été examinés. Le wali s'est ensuite rendu sur le chantier du projet de réalisation et d'équipement d'un nouveau pavillon d'urgences médicales dans la commune d'El Menia, affirmant ainsi son engagement à renforcer le secteur de la santé dans la région.

Dans le cadre de l'amélioration des services de santé, le wali a visité le service de dialyse de l'hôpital Colonel Mohamed Chaâbani. Cette visite avait pour objectif d'évaluer les conditions de prise en charge des patients et de vérifier la disponibilité des équipements médicaux nécessaires.

À ce sujet, il a été annoncé que six (06) appareils de dialyse avaient été acquis grâce au budget de la wilaya, avec deux autres appareils en cours d'acquisition dans les prochains jours.

Ces visites s'inscrivent dans les efforts continus du wali pour garantir le bon fonctionnement des institutions de la wilaya et répondre aux besoins des citoyens, en particulier en matière de santé et de solidarité sociale.

EL MEGHAIER
Distribution de 2000 logements ruraux au compte de l'année 2025

Le wali de la wilaya, M. Nehila Laâredj, a présidé une réunion consacrée à la distribution des programmes de logement et des aides publiques dans le domaine de l'habitat.

Cette réunion s'est tenue en présence du président de l'Assemblée Populaire de Wilaya (APW), du secrétaire général de la wilaya, du président de la commission logement au sein de l'APW, ainsi que des directeurs exécutifs concernés.

Au cours de cette réunion, il a été annoncé la distribution de 2000 aides de logements ruraux pour l'année 2025.

M. le wali a insisté sur l'importance de la mobilisation des efforts de tous les directeurs concernés pour garantir le lancement effectif du programme dans les délais légaux fixés.

Il a également souligné la nécessité de prendre toutes les mesures et dispositions nécessaires pour démarrer les travaux.

A. MEGHIT

BECHAR

Lancement des travaux de réalisation de 450 logements publics locatifs

Les travaux de réalisation d'un programme de 450 logements de type public locatif (LPL) ont été lancés à Bechar pour renforcer le parc immobilier de la wilaya, a-t-on appris samedi des services de la wilaya.

Piloté par l'Office de promotion et de gestion immobilières (OPGI), le projet, implanté dans la zone urbaine de "Tighaline", au Nord-est de la commune de

Bechar, vise à répondre à la demande des citoyens de cette collectivité en la matière, a-t-on précisé.

Aussi, il a été procédé récemment à la remise des clés de 20 logements de type LPL à leurs bénéficiaires dans la localité de Sfissa, relevant de la daïra frontalière de Lahmar (Nord-ouest de la wilaya), a-t-on ajouté.

Outre ces projets, une opération de

réhabilitation de 81 logements individuels du groupement urbain "Diar El Hadjra", au Sud de la commune de Bechar, sera entamée prochainement, dans le cadre de la prise en charge des préoccupations des habitants de ces logements, dont certains ont été impactés par les dernières intempéries et inondations survenues en septembre dernier, a fait savoir la même source.

BOUMERDES

Entrée en service de la pénétrante autoroutière reliant Khemis El Khechna à l'autoroute Est-Ouest

Le projet de la pénétrante autoroutière reliant la commune de Khemis El Khechna, à l'ouest de la wilaya de Boumerdes, à l'autoroute Est-Ouest via la rocade N2, est entré en service jeudi.

La cérémonie d'inauguration de ce projet s'est déroulée en présence du Secrétaire général du ministère des Travaux publics et des infrastructures de base, Boularbah Ali, de représentants de l'Algérienne des autoroutes (ADA) et de nombre d'organismes et de directions exécutives, ainsi que des autorités locales.

Cette pénétrante est une "nouvelle voie qui relie la ville de Khemis El-Khechna à la

rocade N2 et aux wilayas d'Alger au nord, Blida à l'ouest et Bouira à l'est, via l'autoroute Est-Ouest", a indiqué le Secrétaire général du ministère dans une déclaration à la presse.

Ce projet autoroutier compte deux (2) couloirs principaux de quatre (4) mètres de large chacun, en conformité avec les normes en vigueur dans la réalisation des autoroutes, outre un rond-point doté de panneaux signalétiques et de glissières pour assurer la sécurité des usagers. La réalisation de ce projet est "un pas qualitatif" pour le renforcement des infrastructures de base à Khemis El-Khechna. Cette

nouvelle pénétrante est aussi un acquis pour ses usagers qui pourront désormais accéder à cette ville et en sortir en toute facilité. Elle permettra aussi de réduire la densité du trafic routier, qui atteint des pics de près de 17.000 véhicules aux heures de pointe, selon le même responsable.

Cet axe autoroutier, de 1,5 km de long, permettra aux automobilistes en provenance d'Alger d'accéder directement à Khemis El Khechna et d'en sortir en direction de la wilaya de Boumerdes, a souligné, pour sa part, la directrice des travaux publics de Boumerdes, Feriel Saâyouid. Réalisé pour une enveloppe de 184 millions de

DA, ce projet constitue, également, une zone de transit pour les automobilistes en provenance de ou en partance vers la région-Ouest de Blida et Alger, en accédant directement vers les régions Est en direction de Bouira, Boumerdes et Constantine, a-t-elle ajouté.

La responsable a rappelé qu'un autre projet est en voie d'achèvement dans la même commune.

Il s'agit du dédoublement de l'axe de la RN 29 reliant Khemis El-Khechna à Meftah (Blida) sur une distance de 6 km, dont le taux d'avancement est de plus de 97%, et qui est attendu bientôt à la réception.

BORDJ BOU ARRERIDJ

Le port sec de la commune de Tixter bientôt rouvert (wali)

Le port sec de la commune de Tixter (20 km à l'est de Bordj Bou Arreridj) sera "bientôt" rouvert, a indiqué, jeudi, le wali Kamel Nouicer.

S'exprimant lors d'une rencontre avec les investisseurs et les opérateurs économiques de la wilaya, sous le slogan "l'investissement dans la wilaya de Bordj Bou Arreridj, réalité et perspectives", le chef de l'exécutif local a précisé qu'il a été décidé de rouvrir le port sec de Tixter, le qualifiant "d'un des plus importants ports secs en Afrique du Nord, susceptible de générer des recettes de l'ordre de 3 mil-

liards de dollars par an". Cette importante structure économique permettra, une fois rouverte, de "diminuer la charge des opérateurs économiques en matière d'opérations d'importation ou d'exportation en réduisant le temps d'attente pour le chargement et le déchargement des marchandises, tout en accélérant le processus d'exportation en simplifiant les formalités douanières qui seront effectuées au niveau du port sec, et en exploitant la voie ferrée moyenne pour le transfert des marchandises vers les ports maritimes", selon le même responsable.

D'autre part, le wali, soulignant que ses services "veillent à offrir un environnement favorable aux investisseurs", a évoqué, à cet égard, les mesures prises pour améliorer le climat de l'investissement à travers, notamment, l'aménagement des zones industrielles de Mechta Fatima (commune d'El Hammadia) et de Ras El Oued, et leur raccordement aux réseaux de l'électricité et du gaz, ce qui a permis, a-t-il affirmé, l'activation de nouveaux investissements.

M. Nouicer s'est enquis, avant la clôture de cette rencontre, des préoccupa-

tions des investisseurs, et pris note de toutes les suggestions et observations qui s'inscrivent dans le cadre des efforts des pouvoirs publics pour améliorer l'environnement de l'investissement dans la wilaya.

Le port sec de Tixter, qui couvre, à 20 km à l'est de Bordj Bou Arreridj et à 30 km de Sétif, une superficie de 55 hectares, constitue une "extension naturelle" du port de Béjaïa en réduisant la charge sur ce dernier, avec une capacité de 740.000 tonnes de marchandises par an.

APS

JOURNÉE MONDIALE DES DOUANES M. Faïd met en avant le rôle actif des douanes dans le développement économique

Le ministre des Finances, Laaziz Faïd, a mis en avant, samedi à Alger, le rôle actif de la douane algérienne dans la promotion du développement économique et le renforcement de l'équilibre financier en Algérie, saluant les réalisations accomplies par le corps douanier durant l'année 2024, notamment en matière de lutte contre la fraude et la contrebande.



Le ministre s'exprimait ainsi lors de la cérémonie de la Journée mondiale des douanes, célébrée le 26 janvier de chaque année et organisée au Cercle national de l'Armée (CNA) à Alger, en présence de membres du Gouvernement, de hauts responsables de l'Etat, ainsi que de cadres du secteur des douanes, à leur tête le Directeur général des Douanes, le Général-major Abdelhafid Bakhouch.

Dans son allocution, le ministre a précisé que le corps des douanes "joue un rôle actif dans la promotion du développement économique et le renforcement de l'équilibre financier du pays", souli-

gnant "la diversité et la qualité des réalisations accomplies en 2024, notamment le parachèvement du programme de numérisation avec la création d'unités complémentaires à son système d'information +ALCES+, outre les résultats fructueux dans le domaine de la lutte contre la fraude et la contrebande".

Après avoir souligné que l'année 2025 sera une année charnière pour approfondir les réformes économiques, M. Faïd a mis en avant "l'engagement des douanes à accompagner ces réformes ambitieuses à travers l'adoption de politiques globales et intégrées, le développement de méca-

nismes de travail douanier, et le renforcement de la numérisation, ce qui contribuera à améliorer le recouvrement des recettes et à faciliter le commerce extérieur, en sus de lutter contre toutes les formes de pratiques illégales".

"Avec une direction performante et une vision stratégique, le secteur des douanes, soutenu par le ministère des Finances, aspire, a assuré le ministre, à "un avenir prometteur, en orientant ses efforts vers le développement des capacités douanières, une démarche lui permettant de s'adapter aux mutations mondiales et de renforcer le rôle de l'Algérie en tant qu'acteur important dans le commerce mondial, et aussi de contribuer de manière effective à la promotion de l'environnement des affaires et de l'investissement". Concernant la Journée mondiale des douanes, le ministre a souligné que la célébration de cette journée témoigne de "l'engagement ferme de l'Etat à soutenir les douanes et à renforcer leur position en tant que pilier essentiel de la protection de l'économie nationale et au service des intérêts supérieurs de la nation". La célébration de cette journée met également en lumière "les rôles importants de ce corps, qui assure l'équilibre entre l'efficacité, la sécurité et la prospérité, en œuvrant en permanence à garantir l'efficacité et la compétence dans tous les domaines de spécialisation douanière, ainsi que la qualité des services fournis".

ENERGIE ET MINES

Arkab examine avec l'ambassadeur d'Afrique du sud les moyens de renforcer la coopération bilatérale

Le ministre d'Etat, ministre de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, M. Mohamed Arkab, a reçu, jeudi, l'ambassadeur d'Afrique du Sud auprès de l'Algérie, Ndumiso Ndima Ntshinga, avec lequel il a examiné les moyens de renforcer la coopération entre les deux pays dans divers domaines du secteur, indique un communiqué du ministère.

Tenus au siège du ministère, en présence des secrétaires d'Etat, chargés des Mines et des Energies renouvelables, et de cadres du ministère, les entretiens ont porté sur le renforcement des relations de coopération privilégiées entre l'Algérie et la République d'Afrique du sud dans les domaines de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables, qualifiées par

les deux parties de "relations excellentes".

Dans ce cadre, les deux parties ont souligné leur engagement à poursuivre le renforcement de la coopération dans divers domaines, insistant sur "le rôle central" du partenariat bilatéral pour atteindre les objectifs communs et soutenir le développement économique durable dans les deux pays, ajoute la même source.

Les deux parties ont également examiné les opportunités de renforcement de la coopération en matière de recherche, d'exploration et de transformation des ressources minières, notamment les minéraux critiques et stratégiques qui constituent "un élément essentiel" dans les industries liées aux énergies renouvelables.

Les deux parties ont aussi

discuté des possibilités d'investissement et de transfert d'expertises dans le secteur des hydrocarbures et de l'industrie du pétrole et du gaz, selon le communiqué.

S'agissant des énergies renouvelables, les deux parties ont insisté sur l'importance de la coopération et du partenariat dans les projets d'énergie solaire et photovoltaïque, d'énergie éolienne, de stockage d'énergie et de développement de l'hydrogène vert, en mettant en lumière les opportunités de coopération dans le cadre du programme de l'Algérie de production de 15.000 MW d'électricité solaire photovoltaïque, qui constitue une étape ambitieuse vers la transition énergétique en Algérie.

A cette occasion, M. Arkab a souligné "l'importance majeure" du renforcement du

partenariat avec la République d'Afrique du sud, mettant en avant "les opportunités prometteuses" qu'offre le secteur de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables en Algérie, notamment à la lumière des nouveaux cadres juridiques et réglementaires attractifs pour les investissements étrangers. De son côté, l'ambassadeur sud-africain a indiqué que son pays était prêt à partager "sa large expérience" dans le domaine de l'Energie, des Mines et des Energies renouvelables avec l'Algérie, soulignant l'importance de l'échange de connaissances et d'expertises et du transfert de la technologie sud-africaine pour soutenir les projets d'exploration et de transformation des ressources minières, conclut le communiqué.

Sonelgaz : M. Adjal reçoit une délégation de la Société nationale d'électricité du Burkina Faso

Le Président-directeur général (PDG) du groupe Sonelgaz, Mourad Adjal, a reçu, jeudi à Alger, une délégation de la Société nationale d'électricité du Burkina Faso (Sonabel), durant laquelle il a réaffirmé la disponibilité de son groupe à accompagner le développement énergétique au Burkina Faso, un pays lié à l'Algérie par d'importantes relations historiques, indique un communiqué de Sonelgaz.

Cette rencontre, qui s'est tenue au siège de la direction générale de Sonelgaz en présence de plusieurs cadres dirigeants du groupe, s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations des hautes autorités algé-

riennes en matière de soutien au développement au niveau continental.

A cette occasion, M. Adjal a exprimé la volonté de Sonelgaz d'accompagner Sonabel dans le renforcement de son réseau électrique et l'amélioration de la gestion de son système électrique.

Il a souligné l'importance du transfert d'expertise de Sonelgaz, étant "un opérateur historique et pionnier dans le secteur énergétique". Le PDG de Sonelgaz a également insisté sur la nécessité d'accélérer la collaboration entre les deux parties et de structurer ce partenariat prometteur autour d'une vision claire.

Par ailleurs, il a rappelé les compé-

tences variées de Sonelgaz dans différents domaines de l'énergie, notamment la production, le transport, la distribution, l'ingénierie, la maintenance, ainsi que la formation dispensée dans les écoles spécialisées du groupe.

De son côté, le représentant de Sonabel a exprimé sa satisfaction quant à l'accueil réservé à la délégation burkinabè lors de sa visite dans plusieurs infrastructures énergétiques situées dans les wilayas d'Oran et d'Alger.

Il a également souligné l'intérêt de Sonabel à bénéficier de l'expertise de Sonelgaz dans des domaines clés, tels que le transport d'énergie, la gestion des systèmes électriques et la formation.

FILIÈRES VIANDES ROUGES

"La relance de la filière des viandes rouges requiert de relever plusieurs défis"

Le président de la chambre nationale de l'agriculture (CNA), Mohamed Yazid Hamblil, a affirmé jeudi à Sétif lors d'une rencontre régionale sur "la modernisation de l'élevage des vaches et la valorisation de la viande bovine" que "la relance de la filière des viandes rouges requiert de relever les grands défis qui en entrave le développement".

Dans son intervention durant la rencontre tenue à la salle Dôme du centre commercial Park Mall à l'initiative conjointe de la CNA et de l'Union nationale des paysans algériens (UNPA) en coordination avec le ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche, le même responsable a ajouté que parmi ces défis figurent "la pénurie des ressources en eau due au stress hydrique, le renchérissement des coûts des fourrages, la dégradation des parcours due au sur-pacage et au climat d'où la nécessité d'assurer aux éleveurs l'accès à l'eau, aux médicaments et aux laboratoires vétérinaires pour améliorer leur conditions de travail et augmenter la production".

Il a ajouté que "la création d'un marché de gros des viandes conformes aux normes mondiales constitue une avancée cruciale dans la régulation du marché et l'instauration d'un prix de référence permettant une concurrence équitable entre les acteurs, la baisse des prix et leur stabilité", estimant qu' "un tel pas favorisera le développement des ressources animales et l'indépendance du secteur sur le long terme".

Le développement de la filière, a ajouté M. Hamblil, exige un investissement sur le long terme dans les technologies modernes depuis l'amélioration génétique des espèces locales, le recours à des systèmes d'élevage basés sur l'intelligence artificielle (IA), la formation et l'initiation des éleveurs aux techniques modernes dont le recours à l'énergie solaire pour l'irrigation en zones steppiques. La loi de finances 2025 constitue, a considéré le même intervenant, "un pas important en prévoyant l'exonération de droits d'importation des viandes rouges et blanches pour faire baisser les prix, stabiliser le marché local et alléger les charges de toutes les parties".

La représentante du ministre de l'Agriculture, du Développement Rural et de la Pêche, la directrice centrale de la production animale et de la régulation des filières, Fadila Frendi, a rappelé à l'assistance, composée de plus de 250 agriculteurs, présidents de chambres de l'agriculture de 16 wilayas de l'Est du pays, du secrétaire général de l'UNPA et partenaires du secteur, le message du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, à l'occasion du 50ème anniversaire de la création de l'UNPA dans lequel il a insisté sur l'impératif de développement de la filière des viandes rouges. Le secrétaire général de l'UNPA, Abdelatif Dilmil, a exprimé son optimisme à la suite des récentes précipitations de pluies et de neige sur plusieurs wilayas du pays, inscrivant la rencontre dans le cadre de la mise en œuvre des orientations des autorités supérieures du pays relatives à l'organisation de l'élevage et de la production de viandes rouges ayant donné lieu à l'installation "récente" de deux commissions nationales de régulation du foncier agricole et de consolidation de la production nationale des viandes rouges. Le wali de Sétif, Mustapha Limani, a indiqué à l'occasion que cette "importante" rencontre s'inscrit dans le cadre d'une série de rencontres tenues à travers les wilayas en application de la feuille de route visant la relance du secteur agricole et la revitalisation de la production nationale de viandes rouges par le développement du cheptel national pour assurer la sécurité alimentaire qui constitue un des importants challenges lancés par les pouvoirs publics. Les travaux de la rencontre se sont déroulés sous forme de débats ouverts entre les participants sur les principaux défis auxquels est confrontée la filière à travers les wilayas présentes.

ZONE EURO

L'économie renoue avec la croissance en janvier

L'activité du secteur privé dans la zone euro a renoué avec la croissance en janvier, après deux mois de contraction, grâce à une moins mauvaise conjoncture dans le secteur manufacturier, selon l'indice PMI Flash publié vendredi par S&P Global.



L'indice calculé sur la base de sondages d'entreprises s'est redressé à 50,2, contre 49,6 en décembre. Un chiffre situé au-dessus de la barre des 50 signale une croissance de l'activité, tandis qu'un chiffre en deçà reflète une contraction. "Le secteur privé de la zone euro a affiché des résultats relativement encourageants en ce début d'année 2025", a commenté Cyrus de la Rubia, économiste pour la Hamburg Commercial Bank (HCOB), partenaire de S&P Global. "Les dernières données PMI Flash mettent en évidence une légère reprise de l'expansion en janvier, après deux mois consécutifs de contraction", a-t-il expliqué. L'amélioration de la conjoncture "s'est largement

appuyée sur les performances de l'Allemagne, laquelle a vu son activité globale repartir à la hausse en début d'année", a-t-il noté. Globalement, la meilleure dynamique dans la zone euro résulte d'une amélioration de la situation du secteur manufacturier.

"La récession industrielle a perduré en début d'année, mais la contraction s'est légèrement atténuée par rapport à décembre", a souligné M. de la Rubia. Cette contraction a même atteint son plus faible niveau depuis mai 2024. L'activité du secteur des services a augmenté pour le deuxième mois consécutif en janvier, bien qu'à un rythme modéré et légèrement plus faible qu'en décembre.

JAPON

L'inflation accélère à 3% en décembre

La hausse des prix à la consommation au Japon (hors produits frais) a accéléré de 3% sur un an en décembre, après avoir déjà grimpé à 2,7% le mois précédent, ce qui pourrait encourager la Banque du Japon à relever ses taux.

Ce chiffre, publié vendredi par le gouvernement est conforme à la prévision des experts sondés par Bloomberg et signale des tensions inflationnistes tenaces dans l'archipel, alimentées notamment par les prix alimentaires et énergétiques.

En s'établissant très au-delà de la cible d'environ 2% fixée par la Banque du

Japon (BoJ), cette inflation persistante devrait inciter l'institution à relever ses taux ce vendredi à l'issue d'une réunion de deux jours, selon les analystes, qui misent sur un relèvement du taux directeur à 0,5%.

Afin de contrer le retour de l'inflation dans le pays depuis deux ans et demi, la Banque du Japon avait entamé en mars 2024 un resserrement de ses taux, après dix ans de politique monétaire ultra-accommodante où ils étaient restés quasi-nuls.

Le sursaut des prix en fin d'année dernière a été notamment alimenté par un très fort renchérisse-

ment de l'énergie en raison d'une suspension de subventions gouvernementales.

En conséquence, les prix de l'électricité ont bondi de 18,7% sur un an en décembre (après une envolée de 9,9% le mois précédent) et ceux du gaz de 11,1%.

De leur côté, les prix des aliments frais continuent de gonfler, grimpant d'environ 17% sur un an, à l'unisson des prix des céréales - ceux du riz s'envolant même de 64,5% environ, battant le record de près d'un demi-siècle atteint en novembre selon le cabinet Capital Economics. L'inflation sous-jac-

cente -corrigée des prix volatils de l'énergie et des produits alimentaires frais- s'est stabilisée, grimpant de 2,4% en décembre, au même niveau que le mois précédent. L'archipel nippon, après avoir subi pendant des décennies une inflation quasi inexistante et même la déflation, a connu un virage depuis deux ans et demi, avec une hausse des prix à la consommation systématiquement supérieure ou égale à 2% depuis avril 2022.

Une dynamique à laquelle contribue l'affaiblissement du yen face au dollar -qui renchérit les produits importés.

MARCHÉS BOURSISERS

Les Bourses mondiales digèrent la première semaine du mandat Trump

Les indices boursiers mondiaux digèrent serinement vendredi la première semaine du retour de Donald Trump à la Maison Blanche, tandis que la saison des résultats bat son plein.

En Europe, Paris a pris 0,44% et Milan 0,24%. Francfort est restée sur la réserve (-0,08%), quand Londres a davantage reculé (-0,73%). A Wall Street, les principaux indices évoluent sans direction: vers 16H50 GMT, le Nasdaq et le S&P 500 grappaient 0,07%, tandis que le Dow Jones perdait 0,11%.

Le président américain a déclaré jeudi soir qu'il préférerait ne pas imposer de droits de douane à la Chine, un revirement apparemment brutal après ses promesses répétées de frapper le plus grand rival économique des Etats-Unis avec de lourdes taxes à l'importation.

Le dollar est plombé par ces développements, les investisseurs tablant sur une inflation par conséquent moins importante aux Etats-Unis, qui devrait faciliter la baisse de taux de la Fed.

Vers 16H50 GMT, le billet vert reculait de 0,93% par rapport à la monnaie unique européenne, à 1,0512 dollar pour un euro. Côté obligataire, l'emprunt à dix ans américain est à 4,61%, contre 4,64% la veille en clôture. Les cours du pétrole évoluent sans direction nette. Vers 16H40 GMT, le prix du baril de WTI américain perdait 0,14% à 74,51 dollars et celui de Brent de la mer du Nord 0,10% à 78,37 dollars.

Wall Street en baisse pour clôturer la première semaine de Trump

La Bourse de New York a terminé dans le rouge vendredi, lestée par quelques prises de bénéfices après une semaine agitée par le retour de Donald Trump à la Maison Blanche, le regard désormais tourné vers la réunion de la Banque centrale américaine (Fed) la semaine prochaine.

Le Dow Jones a reculé de -0,32%, l'indice Nasdaq a lâché -0,50% et l'indice élargi S&P 500 a perdu -0,29%.

Wall Street en baisse, l'Europe sans direction claire

Les marchés mondiaux ont terminé en ordre dispersé vendredi, à l'issue du retour de Donald Trump à la Maison Blanche marqué par de nombreuses annonces et avant la réunion de la Banque centrale américaine (Fed) la semaine prochaine.

En Europe, Paris a pris 0,44% et Milan 0,24%. Francfort est restée sur la réserve (-0,08%), quand Londres a davantage reculé (-0,73%). A Wall Street, les principaux indices ont clôturé en baisse: le Dow Jones a reculé de -0,32%, l'indice Nasdaq a lâché -0,50% et l'indice élargi S&P 500 a perdu -0,29%.

En milieu de journée, la devise américaine a chuté de plus de 1% face à la livre et à l'euro. Elle a reculé de 1,04% face à la livre, à 1,2484 dollar, et a lâché 0,79% face à l'euro, à 1,0497 dollar. Les cours du pétrole ont terminé en hausse vendredi, après une semaine agitée, les opérateurs doutant que Donald Trump parvienne à faire plier l'Organisation des pays exportateurs de pétrole (Opep) sur une augmentation de sa production.

Le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en mars, prenait 0,27% à 78,50 dollars. Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate, pour livraison le même mois, est resté quasiment stable, grappaillant 0,05% à 74,66 dollars.

APS

INVESTISSEMENTS

L'Australie alloue 1,2 milliard d'euros supplémentaires à sa banque verte pour accélérer la transition énergétique

Le gouvernement australien a annoncé un financement supplémentaire de 1,2 milliard d'euros pour sa "banque verte", afin d'accélérer la transition vers les énergies renouvelables.

"Nous construisons l'avenir de l'Australie", a déclaré jeudi dans un communiqué le Premier ministre travailliste Anthony Albanese.

Cette rallonge de 2 milliards de dollars australiens (1,21 milliard

d'euros) pour la société publique d'investissement "vert" Clean Energy Finance Corporation (CEFC) doit permettre, selon lui, de générer 6 milliards de dollars australiens d'investissements privés.

Selon la CEFC, le capital supplémentaire portera sa capacité d'investissement totale à 32,5 milliards de dollars australiens (31,4 milliards d'euros).

Il s'agit de la première augmen-

tation de la capacité d'investissement de la banque verte australienne depuis sa création en 2012.

Le pays, un des plus gros émetteurs de la planète rapporté à sa population, s'est engagé à réduire à zéro ses émissions de carbone d'ici à 2050. Les autorités veulent à cet effet de réduire la dépendance de l'Australie au charbon et tentent notamment de développer rapidement les énergies renouvelables.

USA - TRANSPORT

Boeing prévient d'une lourde perte au 4T, plombé par la grève et de nouvelles charges

Le constructeur aéronautique américain Boeing a publié jeudi des résultats préliminaires pour son quatrième trimestre 2024, avec une perte nette par action bien supérieure aux attentes du marché et un chiffre d'affaires légèrement inférieur. L'avionneur, qui doit présenter la totalité de

ses résultats financiers le 28 janvier avant l'ouverture de la Bourse de New York, prévoit en effet un chiffre d'affaires trimestriel de 15,2 milliards de dollars et une perte nette par action de 5,46 dollars.

Le consensus des analystes de FactSet anticipait, avant ces annonces, un chiffre d'affaires de 16,55

dollars et une perte nette de 1,55 dollar par action.

Le groupe a expliqué ces contre-performances par les conséquences de la grève de plus de cinquante jours menée à l'automne par près de 33.000 ouvriers près de Seattle (nord-ouest), qui a paralysé deux usines importantes (737, 777/777X, 767

et plusieurs programmes militaires), et par des charges exceptionnelles de 2,8 milliards de dollars avant impôts. Il avait déjà enregistré 5 milliards de charges au troisième trimestre. Dans les échanges électroniques après la fermeture de la Bourse de New York, l'action Boeing reculait de 0,76%.

PARLEMENT

Le système algérien de sécurité sociale repose sur le principe de solidarité entre les générations (ministre)

Le système de sécurité sociale en Algérie repose sur le principe de solidarité entre les générations et l'unification du système de couverture sociale avec l'affiliation obligatoire des travailleurs salariés et non-salariés, a déclaré jeudi le ministre du Travail, de l'Emploi et de la Sécurité sociale, Fayçal Bentaleb.

Le système de sécurité sociale en Algérie repose sur "le principe de solidarité entre les générations et l'unification du système de couverture sociale avec l'affiliation obligatoire de tous les travailleurs salariés et non-salariés", a précisé le ministre lors d'une plénière à l'Assemblée populaire nationale (APN) consacrée aux questions orales à des membres du gouvernement. A une question sur le remboursement des ordonnances par la Caisse nationale des assurances sociales (CNAS), il a fait savoir que les dépenses des caisses de sécurité sociale "augmentent chaque année", en raison du "nombre croissant

des bénéficiaires des prestations de l'assurance maladie", précisant que la liste des médicaments remboursables "dépasse les 7130 médicaments" et que cette liste est mise à jour de manière "périodique et continue".

Tous ces indicateurs "soulignent la dimension sociale de l'Etat algérien, que nous devons valoriser et dont nous devons être fiers", a-t-il déclaré.

M. Bentaleb a abordé également la question de l'emploi dans les wilayas du Sud, précisant que ce dossier "est soumis à une série de dispositions juridiques" pour "assurer un traitement transparent des offres



d'emploi à travers le système des grands comptes appliqué par l'Agence nationale de l'emploi (ANEM)".

Par ailleurs, le ministre a fait savoir que le financement des

activités du Fonds national de péréquation des œuvres sociales (FNPOS) se fait à travers "un pourcentage des cotisations patronales et des aides directes accordées par l'Etat",

précisant que le financement de l'habitat rural est "une priorité" pour le fonds qui œuvre à "faire bénéficier les travailleurs et les retraités de cette formule de logement".

TISSEMSILT

Les magnifiques gravures et inscriptions rupestres

PARABED MEGHIT

L'Ouarsenis et le Sersou se distinguent particulièrement par leurs paysages originels en Algérie. Un carrefour extraordinaire, dans sa conception naturelle et dans ses richesses historiques et pittoresques. De magnifiques gravures et inscriptions rupestres, vous invitent au rocher d'Ain Sfa, aux alentours de Tissemsilt, tout comme les ruines de Tokria, à Khemisti. Véritables témoins d'une ère antique. Ce témoignage qui va du II^e siècle après JC, concerne le passage du célèbre géographe grec Ptolémée, qui à travers ses écrits a signalé le mont de l'Ouarsenis sous l'appellation probable de Zalacum, en indiquant par ailleurs, la présence au sud des Maziges et des Banturares (les Béné Tighrine).

Par ailleurs, la région de l'Ouarsenis et du Sersou est aussi répertoriée par Ibn Khaldoun, qui au XIV^e siècle après JC, la conta à sa manière en soulignant la présence au 10^e siècle, des Béné Tighrine, branche de la grande tribu des Zenata qui regroupe les Béné Abdelouad, les Béné Mozab et les Béné Azerdal.

Ibn Khaldoun décrivait ces régions et leurs habitants comme étant un peuple hospitalier qui a admettent la présence des Zoghba, une branche des Banu Hillel, venus de Gabès et de Tripoli, à la fin du XII^e siècle.

Pour lui, les Zoghba étaient à l'origine de la création d'une sorte de confédération avec les Béné Badin.

Il évoquera même un genre de traité établi entre les deux tribus, en vue de vivre en bons voisins et de s'entraider mutuellement en cas de guerre. Les Zoghba, selon lui, appelés Béné Malek, se sont établis au désert, et se constituaient de trois grandes familles dont les Attaf dans la région de Milanais, Ain Defla et Chlef, et les Dialel et les Soueid au Sersou.

Quant aux Béné Badin, ils ont opté pour les plateaux et les plaines de la région. Aussi, en dépit de ces importantes tribus ayant peuplé la région de l'Ouarsenis et du Sersou, d'autres peuples y ont vécu. Il s'agit, selon Ibn Khaldoun toujours, de plusieurs fractions de la tribu des Louata, telles les Béné Slama. La région en question continue à ce jour d'abriter des éléments issus des tribus des Toudajnia, des Béné Tighrine, des Béné

Ziten, des Béné Mzangouche, des Hachem, des Louata, en plus d'autres tribus mentionnées par le Dr Shaw, un prospecteur anglais du 18^e siècle, qui fait aussi état de la présence, dans les environs immédiats de Tissemsilt, de peuples issus des tribus de Béné Meida, des Ayad et des Ouled Bessem.

Donc la richesse de la région ne se limite pas à ses gravures et à ses sites naturels mais cache un potentiel historique assez important notamment durant les 13^e et 14^e siècles, sous la dynastie des Abdelouadid.

C'est aussi une région qui a eu son temps en matière d'effervescence culturelle et de développement du savoir, grâce à des illustres personnalités, qu'Ibn Khaldoun a mentionné dans la Mouquadima.

Il s'agit, selon lui, de grandes figures comme Cheikh Attia Ibn Dafliten, de Lukman Ibn Moetez et d'Abdelkaoui Ibn Abbas des Béné Touadjine. Les autres tribus comme Soueid avaient elles aussi leurs figures emblématiques, tels Arif Ibn Yahia, ambassadeur du sultan mérinide Abou El Hassen El Merini.

Enfin, la région de l'Ouarsenis est riche par le passage de grandes personnalités qui ont marqué l'histoire de l'humanité. Il s'agit entre autres, de Yaghmorassen et d'Ibn Toumert, qui a eu l'occasion d'y découvrir l'immense savoir de El Bachir El Ouancharissi, devenu son ami et principal conseiller. Celui-ci, en jurisconsulte le plus en vue au Maghreb a composé plus de 12 ouvrages en droit connus à ce jour.

Des havres de paix à découvrir

La wilaya de Tissemsilt recèle plusieurs sites et circuits qui méritent d'être visités. Il s'agit du parc national El Meddad de 3425 hectares à Thieniet El Had, classé patrimoine mondial protégé et qui s'affiche comme étant un espace de préservation et de conservation de l'équilibre naturel et environnemental de haut niveau. C'est aussi un lieu de prédilection pour de nombreuses espèces végétales et animales rares et endémiques. Il est également parcouru par un dense réseau de sources et de cours d'eau, qui font sa beauté et sa splendeur. Ce parc représente un point de jonction ralliant les monts de l'Ouarsenis et les plaines du

Sersou. Sa beauté réside aussi dans ses majestueuses forêts de cèdres, de chênes verts et de chênes lièges, surtout pendant l'hiver dont l'enseignement étale sa couverture de blancheur sur les cimes des arbres.

El Meddad est également serpenté de pistes et de passages sinueux pour le plaisir des randonneurs et des amoureux de la nature.

Son plus haut sommet, le pic Barit, culmine à 1787m. En outre, un autre atout de la wilaya, le parc d'Ain Antar sur 500 hectares est situé sur le territoire de la commune de Boucaïd, en chevauchant Lazharia, Bordj Bounaâma et Sidi Slimane. Ce magnifique site dispose de sa fameuse source thermique, juchée sur les hauteurs de l'Ouarsenis avec leur plus haut sommet (le pic de Sidi Amar de 1983 m d'altitude). Il dispose, par ailleurs, d'une forêt dense, à sa base de cèdres, de pins et de chênes verts. En plein milieu, se dresse le centre de remise en forme et de détente qui peut accueillir 200 personnes.

Le barrage de Bougara quant à lui, est une vaste étendue d'eau limitrophe avec la wilaya de Tiaret, et se situe à 13 km au sud/est de Tissemsilt.

Il est entouré de spacieux espaces arts, et représente une importante niche écologique, abritant diverses espèces de poissons, d'oiseaux et des espèces sédentaires et migratrices.

Accueillant de nombreux amateurs de détente, cette région est appelée à devenir une destination touristique permanente.

Quant à la Station thermale de Sidi Slimane, elle se caractérise par ses eaux réputées pour leur vertu thérapeutique, notamment pour le traitement des différentes pathologies dermatiques, articulaires ou digestives. Ces eaux coulent en cascades à des températures moyennes de 42°C. Après avoir traversé les tréfonds des monts de l'Ouarsenis.

Cette station se situe à près de 60 km du chef-lieu de wilaya, dans la commune de Sidi Slimane, et à proximité de Boucaïd, Bordj Bounaâma, Béné Chaïb, Béné Lahcene, à une altitude de 1230 m.

Les thermes de Sidi Slimane, exploitées depuis 1910, offrent un ensemble de bassins de baignades collectifs et individuels, ainsi que des structures d'hébergement et de restauration.

MATHÉMATIQUES

Lancement du premier master international et adhésion de l'Ecole nationale supérieure des Mathématiques au CIPT

Le ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, M. Kamel Baddari a présidé, jeudi, au pôle scientifique et technologique "Chahid Abdelhafid-Ithaddaden" (ouest d'Alger), le lancement du premier master international en mathématiques ainsi que l'adhésion de l'Ecole nationale supérieure des Mathématiques au Centre international de physique théorique (CIPT).

A cette occasion, M. Baddari a indiqué que le lancement du premier master international en mathématiques s'inscrit "dans le cadre de la poursuite des efforts visant à améliorer la qualité de l'enseignement dans différentes spécialités, notamment les mathématiques, et pour la concrétisation de l'objectif de consolidation de la lisibilité de l'université, qui recèle de jeunes compétences humaines capables de renforcer sa présence à l'échelle internationale".

Il a, en outre, souligné que l'adhésion de l'Ecole nationale supérieure des mathématiques au CIPT "amorce une nouvelle étape dans le domaine de l'enseignement et de l'apprentissage des mathématiques en Algérie, d'autant plus que cette Ecole est le huitième établissement à recevoir cette distinction scientifique internationale".

Par ailleurs, le ministre a rappelé les objectifs stratégiques du secteur, notamment la préparation de l'Université de quatrième génération, pour l'ériger en "locomotive de l'économie nationale", appelant les étudiants à "consentir d'avantage d'efforts pour s'adapter aux développements dans le domaine des mathématiques". A cette occasion, le ministre a distingué l'étudiant, Merabet Yasser, qui a remporté la médaille d'argent lors des Olympiades internationales des Mathématiques à Moscou, et a visité une exposition sur les projets innovants, les brevets et les projets liés aux start-ups.

APS

TEMPÊTE EOWYN

Record historique de vent, plus de 500.000 foyers sans électricité en Irlande

Plus de 500.000 foyers sont privés d'électricité vendredi matin en Irlande, où la tempête Eowyn génère des vents d'une force inédite, avec un record historique de 183 km/h mesuré sur la côte ouest du pays, ont rapporté des médias locaux.



Le pays de 5,4 millions d'habitants est en alerte rouge aux vents violents, tout comme l'Irlande du Nord et une partie de l'Ecosse, et les autorités ont appelé les habitants à rester chez eux.

Des vents de plus de 100 km/h se sont abattus sur l'Irlande tôt vendredi, et l'agence nationale de météorologie, Met Eireann, a indiqué que le record historique de 1945 avait été battu vers 05H00 GMT, avec des ra-

fales mesurées à 183 km/h près de Galway. Dans cette même zone, le record de vitesse moyenne du vent a également été battu, avec 135 km/h enregistré, correspondant à la "force d'un ouragan", a précisé l'agence.

Ces vents entraînent d'importantes perturbations, notamment dans les transports, et plus d'un demi-million d'Irlandais sont sans électricité. Dans les aéroports de

Cork, Shannon, Dublin, de nombreux vols ont été annulés. L'aéroport de Dublin a annoncé sur les réseaux sociaux l'annulation de plus d'une centaine de vols au départ et autant à l'arrivée et a prévenu que d'autres annulations et retards étaient à prévoir au cours de la journée. La tempête touche également la province britannique d'Irlande du Nord, où 93.000 foyers sont sans électricité, selon l'opérateur NIE Networks. L'alerte rouge aux vents violents est en vigueur depuis 07H00 GMT. C'est la première fois qu'une telle alerte est décrétée dans la province depuis la mise en place de ce dispositif en 2011. La Première ministre d'Irlande du Nord, Michelle O'Neill, a prévenu que la province était actuellement "dans l'oeil du cyclone" et a appelé la population "à rester en sécurité". Les écoles n'accueilleront pas les élèves vendredi, les trains et les bus ne circulent pas.

La tempête Eowyn doit ensuite se déplacer vers l'Ecosse, où une alerte rouge est en vigueur dans certaines régions. L'ensemble du Royaume-Uni est placé en état de vigilance.

USA

Deux avions militaires américains atterrissent au Guatemala avec des expulsés à bord

Deux avions militaires américains transportant des Guatémaltèques expulsés des États-Unis ont atterri vendredi au Guatemala, selon les autorités locales qui n'ont pas précisé si ces citoyens faisaient partie de l'opération d'expulsion lancée par le président Donald Trump.

Quelque 79 Guatémaltèques (31 femmes et 48 hommes) sont arrivés par un premier vol peu après minuit, a indiqué l'Institut guatémaltèque des migrations.

Le deuxième avion militaire, avec à son bord un nombre encore non précisé de passagers, a atterri vendredi matin, a-t-on ajouté.

"Nous pouvons confirmer que cette nuit deux avions du ministère de la Défense ont effectué des vols de rapatriement des États-Unis vers le Guatemala", a indiqué une source au Pentagone. Le gouvernement guatémaltèque n'a pas confirmé si le groupe comprenait quelques-uns des 538 "migrants criminels illégaux" arrêtés, ou si ces ressortissants guatémaltèques faisaient partie des "centaines" que la Maison Blanche a dit jeudi soir avoir expulsés. La Maison Blanche se targue d'avoir lancé "la plus grande opération d'expulsions de masse de l'Histoire".

Le maire d'une banlieue de New York dénonce des arrestations de «sans papiers»

Le maire d'une grande ville de la banlieue de New York a dénoncé vendredi une opération de police contre des immigrés clandestins et d'après lui un ressortissant américain alors que la Maison Blanche met en scène sa politique d'expulsions de sans-papiers.

"L'administration Trump a arrêté 538 migrants criminels illégaux", à Newark, ville industrielle et d'origine du New Jersey, à 25 km de Manhattan, a annoncé sur X la porte-parole de la présidence, Karoline Leavitt, ajoutant que "des centaines" avaient été expulsés, en employant pour la première fois des avions de l'armée. Le maire de Newark Ras Baraka a dénoncé devant des journalistes un raid nocturne mené par des officiers de l'agence fédérale Immigration and Customs Enforcement (ICE) dans une poissonnerie industrielle. "Des agents de ICE sont intervenus dans un commerce de notre ville sans mandat", a déploré M. Baraka en fustigeant l'interpellation selon lui d'un ancien combattant de nationalité américaine. Le président républicain Donald Trump a promis d'expulser des "millions" d'immigrés en situation irrégulière. Investi lundi, il a signé une série de décrets destinés à enrayer l'arrivée de ces personnes essentiellement via la frontière sud avec la Mexique.

BRÉSIL Une opération de police dans des favelas de Rio fait au moins cinq morts

Au moins quatre hommes et un adolescent sont morts vendredi au cours d'une vaste opération de police contre le crime organisé dans des favelas du nord de Rio de Janeiro, ont indiqué les autorités brésiliennes. Quelque 500 policiers et 12 véhicules blindés, appuyés par deux hélicoptères et plusieurs drones, sont entrés dans les favelas du Complexo do Alemão et de Penha pour lutter contre "les activités criminelles, le vol de véhicules et de marchandises" dans la région de la métropole du sud-est du pays, a indiqué la police militaire dans un communiqué. Au cours de l'opération qui se poursuit tard dans la nuit, les autorités ont trouvé plusieurs véhicules volés, "une propriété contenant environ une tonne de stupéfiants" et plusieurs armes. Elles ont également arrêté "deux suspects" et un homme qui s'était évadé de prison.

APS

ANTARCTIQUE

Le plus grand iceberg au monde dérive vers une île reculée de Géorgie du sud

Traqué par satellites, le plus grand iceberg du monde - long de 80 kilomètres - dérive actuellement depuis l'Antarctique vers une île reculée où il pourrait, dans le pire des cas, s'échouer et bloquer les manchots et otaries qui s'y reproduisent.

Cet immense plateau de glace s'éloigne depuis des années de l'Antarctique et, propulsé par les cou-

rants, se dirige potentiellement vers l'île britannique de Géorgie du Sud, un site important pour la reproduction de la faune sauvage. D'après les images satellitaires, cet iceberg, contrairement aux précédents icebergs géants, ne semble pas se fragmenter en de plus petits morceaux au cours de sa dérive, a expliqué vendredi Andrew Meijers, océanographe

au British Antarctic Survey. Selon l'expert, il est difficile de prévoir avec exactitude sa trajectoire, mais les courants dominants laissent penser que ce colosse atteindra les abords du plateau continental, situé en eaux peu profondes, autour de la Géorgie du Sud d'ici deux à quatre semaines. Ce qui pourrait se produire ensuite reste incertain.

TURQUIE

14 arrestations dans l'enquête sur l'hôtel de montagne incendié

Quatorze personnes ont été arrêtées dont huit déferées au parquet vendredi pour être inculpées dans l'enquête criminelle sur l'incendie d'un hôtel de montagne, qui a fait 78 morts en Turquie, selon l'agence turque Anadolu.

L'incendie qui s'est déclaré dans la nuit de mardi dans la station de ski de Kartalkaya (centre) a fait apparaître une chaîne de négligences et l'absence de système d'alerte et de sécurité. L'enquête se concentre sur les responsables de l'hôtel, des secours et sur la



municipalité de Bolu, le chef-lieu dont dépend la station.

Vendredi, le propriétaire de l'établissement de luxe Grand Kartal et son gendre ont été arrêtés, selon Anadolu. Ils ont re-

joint notamment le maire-adjoint de Bolu, le chef-adjoint des pompiers, le chef cuisinier de l'hôtel, l'électricien de l'établissement et un architecte, détaillent les médias turcs. Les rescapés et les experts arrivés

sur les lieux du drame ont dénoncé l'absence de système d'alarme et de détecteur de fumée en état de marche, de sprinklers, d'escaliers sécurisés et de moyens d'accès des pompiers à toute une façade de l'établissement de douze étages, en surplomb des pistes de ski. Selon le ministre de l'Intérieur Ali Yerlikaya, 238 clients, principalement des familles avec enfants, se trouvaient dans l'hôtel lors du sinistre, survenu en pleine nuit et pendant les vacances scolaires d'hiver.

INDONÉSIE

Le nombre de décès suite à l'éboulement sur l'île indonésienne de Java augmente à 25

Le nombre de décès à la suite d'un éboulement sur l'île indonésienne de Java s'est élevé à 25, ont rapporté vendredi des médias, citant un représentant des services de secours locaux.

D'après ses informations, la catastrophe naturelle dans la région de la ville de Pekalongan, dans la province de Java central, a commencé mardi provoquée par de fortes pluies. Un précédent bilan a fait état de 21 morts

et 5 disparus. Les sauveteurs ont été contraints de suspendre les opérations de recherche en raison des fortes pluies et du brouillard persistants.

Au moins 13 personnes ont également été blessées à cause du glissement de terrain, selon l'agence de recherche et de sauvetage Basarnas. Les sauveteurs ont également commencé à retirer la boue épaisse et les

débris sur les routes, a indiqué Budiono. Des glissements de terrain se produisent régulièrement dans le vaste archipel indonésien pendant la saison des pluies, entre novembre et avril, mais également depuis un certain temps en dehors de la saison humide.

Le phénomène a été aggravé dans certaines régions par la déforestation.

CONSTANTINE

Lancement d'une plateforme numérique destinée à la gestion des urgences médico-chirurgicales (responsable)



Une plateforme numérique destinée à l'organisation des rendez-vous pour des consultations médicales spécialisées et des interventions chirurgicales, vient d'être lancée par la direction de la santé et de la population (DSP) de la wilaya de Constantine, a indiqué, jeudi, la responsable local du secteur, Lynda Boubguira.

Cette plateforme se charge également de la classification des rendez-vous selon l'ordre de priorité, laquelle est donnée aux patients souffrant de pathologies et de troubles cardiaques et d'accidents vasculaires cérébraux (AVC).

Gérée par une équipe de médecins, ce nouveau système numérique permettra aussi "d'alléger la pression exercée sur les établissements publics hospitaliers, d'organiser et de faciliter les opérations d'évacuation des malades entre les structures de santé de proximité et ce, selon l'urgence comme, par exemple, en cas d'accidents de la route", a souligné la même responsable.

La décision de créer ce réseau intervient, selon la même source, en exécution des instructions du ministère de tutelle quant au développement et la promotion des conditions de prise en charge, d'accompagnement et de suivi du parcours thérapeutique des patients dans l'ensemble des communes de la wilaya.

Il est à signaler que ce système, géré par un centre régulateur installé au sein de la DSP, est opérationnel à travers l'utilisation gratuite d'un numéro vert (30-30) fonctionnement 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

HYPERTENSION ARTÉRIELLE Le contrôle régulier préventif recommandé (spécialiste)

Le président de la Société algérienne d'hypertension artérielle (SAHA), Pr Messaoud Saïdani, a recommandé, vendredi à Alger, aux personnes âgées de 40 ans et plus, de "contrôler régulièrement" sa tension artérielle, en guise de prévention contre cette pathologie.



S'exprimant en marge du 21e congrès de la SAHA, Pr Saïdani a indiqué que "l'âge est le principal facteur de risque pouvant induire une hypertension artérielle, d'où l'impératif pour les quarantenaires et plus de contrôler régulièrement leur tension".

Ceci, a-t-il expliqué, au moyen d'"un bilan annuel et de prises de tension aussi fréquemment que possible", du fait, a-t-il dit, que cette pathologie est "silencieuse, asymptomatique et n'est détectée qu'une fois installée, voire parfois tardivement".

Il a ajouté qu'outre l'âge, l'hérédité, ainsi qu'une mauvaise hygiène alimentaire, à laquelle s'ajoutent la sédentarité et l'obésité, constituent d'autres facteurs de risques, conseillant à cet

effet de "consommer plus sain, l'exercice physique et, tout au moins, de souvent bouger".

Pour les patients hypertendus, le président de la SAHA insiste sur "le respect du traitement" qui leur est préconisé, rappelant que l'hypertension artérielle est, avec le diabète, à l'origine des complications cardio-vasculaires.

Abordant les thématiques de cette rencontre de deux jours, Pr Saïdani a indiqué que les participants discuteront de "la vision commune à adopter en matière de prévention, d'exploration et de thérapie de l'hypertension artérielle", notant, à ce titre, que "les nouvelles recommandations internationales préconisent des anti-hypertenseurs associés à petites doses plutôt qu'un seul

médicament à forte dose". "Nous avons commencé en Algérie à appliquer cette recommandation, et ce congrès servira à en informer le plus grand nombre de spécialistes", a-t-il expliqué, ajoutant dans le même contexte que la communauté scientifique internationale favorise actuellement la prise de traitement "non pas à l'heure indiquée par le médecin traitant, mais selon le choix du patient".

L'intérêt étant que de cette façon, l'hypertendu "risque moins d'oublier son traitement, sans que cela n'ait une incidence thérapeutique sur lui", a-t-il précisé, ajoutant que des recommandations seront adoptées au terme de cette manifestation, dans ce sens et concernant d'autres aspects de la pathologie.

CHU D'ORAN

60 interventions chirurgicales liées au cancer des reins réalisées en 2024 (spécialiste)

Le service d'Urologie et de Chirurgie rénale du Centre Hospitalier universitaire CHU Dr Benzerdjeb d'Oran a effectué 60 interventions chirurgicales liées au cancer du rein au cours de l'année 2024, dont plus de la moitié réalisée par chirurgie laparoscopique, a-t-on appris, jeudi, du chef du service, Mahmoud Benatta.

Le même responsable a déclaré à la presse, en marge d'un rencontre scientifique sur le cancer du rein organisée par le service en collaboration avec le service d'oncologie du même établissement hospitalier, que son service "a réalisé des opérations liées à la néphrectomie chez 60 patients au cours de l'année écoulée, dont 35 opérations laparoscopiques (58 pour cent) et ont donné des résultats très satisfaisants".

L'utilisation de la chirurgie laparoscopique est le meilleur moyen pour une récupération meilleure et plus rapide des patients, où le chirurgien fait de petites incisions pour pouvoir insérer le laparoscope, des outils chirurgicaux appropriés et une petite incision pour retirer la partie réséquée du rein ainsi que la tumeur.

Ces opérations réalisées par le service d'urologie et de chirurgie rénale concernent uniquement la néphrectomie totale

ou partielle du rein ou l'ablation de tumeurs, selon la même source, qui souligne que "le traitement de ce type de cancer se fait soit par la chirurgie, soit par la thérapie ciblée".

Selon le professeur Benatta, les facteurs de risque de ce type de cancer sont dus à "une mauvaise alimentation, une obésité excessive, l'hypertension artérielle et le tabagisme".

Le danger de cette maladie réside dans le fait que ses symptômes n'apparaissent qu'au moment où le cancer atteint des stades avancés.

Pour sa part, Dr Seghir Medjhouha Omar, maître assistant au CHU d'Oran, a souligné que ce type de cancer est "le troisième type de cancers des voies biliaires et ses statistiques sont en hausse permanente".

Les patients se présentent souvent à des stades très avancés de la maladie, ce qui met en évidence l'importance de "réaliser des examens réguliers pour dépister ce type de cancer, en particulier chez les personnes âgées de plus de 60 ans", a souligné un spécialiste.

Il a également indiqué que, dans plus de 70 % des cas, ce cancer est détecté par hasard lors d'examens, d'analyses ou de radiographies effectués pour d'autres maladies. Cela rend indispensable le



renforcement des campagnes de sensibilisation sur l'importance du dépistage précoce de cette maladie.

Pour sa part, Dr Soumaya Ghazli, spécialiste en chimiothérapie au service d'oncologie du même CHU, a expliqué qu'"aux stades avancés de la maladie, où aucune intervention chirurgicale n'est possible, plusieurs types de traitements sont utilisés, comme la thérapie ciblée, qui repose sur des médicaments et d'autres éléments, tels que des anticorps,

pour identifier et attaquer les cellules cancéreuses spécifiques, ainsi que l'immunothérapie, qui vise à renforcer ou à restaurer la capacité du système immunitaire à combattre les cellules cancéreuses".

Lors de cette rencontre, les spécificités du diagnostic et du dépistage du cancer du rein ont été abordées, ainsi que le rôle de l'imagerie médicale dans son identification et les traitements disponibles.

PALESTINE

L'espérance de vie à Ghaza presque réduite de moitié (étude)

L'espérance de vie dans la bande de Ghaza a été presque réduite de moitié depuis le début de l'agression sioniste en octobre 2023, selon une nouvelle étude publiée dans la revue britannique The Lancet.



L'étude menée par Michel Guillot, professeur de sociologie et une équipe de collaborateurs internationaux, et dont les résultats ont été repris par des médias, a révélé que "l'espérance de vie est passée d'une moyenne d'avant-guerre de 75,5 ans à 40,5 ans pour la période allant d'octobre 2023 à septembre 2024". Les auteurs

ont suggéré trois scénarios d'espérance de vie. Le premier, basé sur le décompte officiel des décès du ministère de la Santé palestinien, excluant le nombre estimé de personnes portées disparues ou sous les débris, estime l'espérance de vie entre octobre 2023 et septembre 2024 à 40,5 ans. Le deuxième, basé sur les

décès pour lesquels des informations d'identification complètes étaient disponibles, estime l'espérance de vie durant la même période à 44,4 ans. Le troisième, basé sur le décompte officiel des décès du ministère de la Santé palestinien, y compris la limite inférieure du nombre estimé de personnes portées disparues ou sous les décom-

bres, estime l'espérance de vie entre octobre 2023 et septembre 2024 à 36,1 ans.

En outre, les auteurs soulignent qu'aucun des scénarios n'inclut les effets indirects de l'agression génocidaire sioniste, comme "le manque d'accès aux soins de santé et la malnutrition, sur la mortalité".

Lazzarini : "Empêcher l'UNRWA d'opérer pourrait saboter le cessez-le-feu à Ghaza"

Le Commissaire général de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine (UNRWA), Philippe Lazzarini, a averti une nouvelle fois contre une éventuelle interdiction par l'entité sioniste des activités de l'agence onusienne dans les territoires palestiniens, estimant qu'une telle mesure "pourrait saboter le cessez-le-feu", entré en vigueur la semaine passée dans la bande de Ghaza après plus de 15 mois d'agression génocidaire sioniste.

"Empêcher l'UNRWA d'opérer pourrait saboter le cessez-le-feu à Ghaza faisant échouer une fois de plus les espoirs de personnes qui

ont traversé des souffrances indescriptibles", a écrit M. Lazzarini dans un message sur les réseaux sociaux.

"Au cours des trois premiers jours de cessez-le-feu, l'UNRWA a pu apporter de la nourriture à un million de personnes. Et nos équipes ont déjà distribué de la nourriture à environ 300.000 personnes, notamment dans le nord de Ghaza", a ajouté le chef de l'UNRWA. Et de souligner dans ce contexte : "Le cessez-le-feu est une lueur d'espoir.

Il permet à l'agence d'acheminer les fournitures de première nécessité bloquées depuis des mois dans la région: tentes, mate-

las et couverture", précisant que "les fournitures commerciales sont indispensables pour réduire la dépendance des populations à l'aide humanitaire". Pendant ce temps, alors que les armes se taisent, des cicatrices invisibles apparaissent", dues à "l'immense traumatisme" de 15 longs mois d'agression sioniste, a tenu à relever M. Lazzarini, avant de souligner que depuis 7 octobre 2023, "les experts et spécialistes de la santé mentale de l'UNRWA ont aidé plus d'un demi-million de garçons et de filles". Le travail de l'UNRWA doit se poursuivre à Ghaza et dans tout le territoire palestinien occupé", a insisté le patron de l'UNRWA.

VACCIN ANTIPALUDIQUE

Près de 10 millions de doses distribuées en Afrique

Près de 10 millions de doses de vaccin antipaludique ont été distribuées en Afrique depuis le lancement il y a un an au Cameroun de la première campagne de vaccination systématique au monde, a indiqué l'Alliance du vaccin (Gavi).

Un an plus tard - une période encore courte d'un point de vue épidémiologique - les autorités sanitaires scrutent les signes de son impact et les premiers indicateurs

sont prometteurs, selon un communiqué de Gavi.

Les données publiées en janvier par le Programme élargi de vaccination du Cameroun montrent que 57% des districts ayant reçu le vaccin ont enregistré une baisse des décès liés au paludisme chez les enfants de moins de cinq ans.

"Dans un pays à forte charge de morbidité comme le Cameroun, où le paludisme fait plus de

13.000 morts par an et représente près de 30% de l'ensemble des consultations hospitalières, chaque point de pourcentage de réduction des cas, des décès et des consultations représente des vies transformées", a commenté la directrice de Gavi, la docteure Sania Nishtar, dans le communiqué.

"Ces premières données ne sont qu'un petit indicateur de l'impact potentiel sur la santé pu-

blique d'un programme que nous espérons développer considérablement d'ici la fin de la décennie, afin de protéger des dizaines de millions d'enfants dans le monde et de réduire la pression que le paludisme fait peser sur les systèmes de santé africains", a-t-elle relevé.

Cette maladie transmise par les piqûres de certains moustiques a fait 597.000 morts en 2023.

APS

BURKINA FASO

Lancement d'une campagne nationale de vaccination contre la fièvre typhoïde

Le ministre burkinabè de la Santé et de l'Hygiène publique, Robert Kargougou, a lancé à Ouagadougou la campagne nationale de vaccination contre la fièvre typhoïde, au profit de plus de 10 millions d'enfants de neuf mois à 14 ans, a annoncé jeudi soir son ministère dans un communiqué.

"C'est la première fois que le Burkina Faso va utiliser à grande échelle la vaccination contre la typhoïde", a-t-on ajouté, en précisant que cette campagne visait à vacciner environ 10.200.000 enfants du 23 au 29 janvier dans l'ensemble des 70 districts sanitaires du pays.

"C'est une campagne qui est sûre, efficace et qui protège les enfants qui auront bénéficié de ce vaccin. Selon nos estimations, même cinq ans après la vaccination, il y a encore 80% d'immunité conférée aux enfants qui auront reçu ce vaccin", a indiqué M. Kargougou dans le communiqué.

La fièvre typhoïde est la huitième cause de décès dans les formations sanitaires au Burkina Faso, selon les autorités sanitaires, qui soulignent qu'elle figure parmi les dix principaux motifs de consultation dans le pays.

MPOX

Le Kenya enregistre 36 cas

Le Kenya compte actuellement 36 cas de mpx (variole du singe), soit 5 de plus qu'il y a une semaine, a indiqué jeudi la vice-ministre de la Santé, Mary Muriuki. Les derniers cas ont été relevés dans les comtés de Kericho, Taita Taveta, Busia et Kilifi, dans l'ouest et l'est du Kenya.

Les 36 cas sont localisés dans 12 comtés, dont 10 à Nakuru, 8 à Mombasa et 3 à Busia. Il y a également des malades dans la capitale du pays, Nairobi. Mary Muriuki a affirmé dans ce contexte que le ministère de la Santé avait mis en place un système de surveillance fiable capable d'identifier rapidement tout éventuel cas de la maladie. Du 1er janvier 2022 au 30 novembre 2024, 117.663 cas confirmés de mpx, dont 263 décès, ont été signalés dans 127 pays.

Selon l'Organisation mondiale de la santé, le mpx provient du centre et de l'ouest de l'Afrique. Le premier cas de transmission d'un animal à l'homme a été enregistré en 1970 en République démocratique du Congo.

Le virus se transmet généralement à l'homme des animaux sauvages et provoque d'abord une fièvre et des maux de tête, accompagnés de courbatures, avant la phase d'éruption cutanée. Le taux de mortalité s'établit entre 1 et 10%, "la plupart des décès survenant chez les plus jeunes", selon l'OMS.

FIÈVRE DE LASSA AU NIGERIA

89 cas et 12 décès en une semaine

La fièvre de Lassa continue de se propager au Nigeria, avec 89 nouveaux cas confirmés et 12 décès enregistrés au cours de la deuxième semaine de janvier, a indiqué mercredi l'agence nationale de la santé.

Le Centre nigérien de contrôle et de prévention des maladies (NCDC) a précisé, dans un communiqué, que de nouveaux cas ont été confirmés dans 13 des 36 Etats du pays. Le bilan total des contaminations recensées en 2025 s'élève jusqu'à présent à 143 cas, dont 22 ont entraîné le décès du patient.

En 2024, le pays a enregistré 1187 cas confirmés et 191 décès dans 28 Etats. Les cas de fièvre de Lassa augmentent généralement pendant la saison de sécheresse, qui s'étend de novembre à mai. Identifiée pour la première fois en 1969 dans l'Etat de Borno, au nord-est du Nigeria, la fièvre de Lassa s'est répandue dans plusieurs autres pays africains, notamment au Togo, au Ghana, au Liberia et en Sierra Leone.

Le 23 janvier 2019, le gouvernement nigérien a déclaré l'état d'urgence pour faire face à l'épidémie. L'infection se propage par contact avec l'urine et les excréments des rats et par transmission entre humains, et peut provoquer une fièvre hémorragique mortelle. Le NCDC a exhorté le public à éviter tout contact avec les rats, à protéger tous les aliments des rongeurs et à se laver les mains régulièrement.

MANGER BIO

On vous dit pourquoi

Chaque jour, dans les repas d'un enfant, on trouve jusqu'à 81 substances chimiques nocives ! À l'heure où notre alimentation devient de plus en plus toxique, on se dit qu'il y a de bonnes raisons de passer au bio...

À notre insu dans nos menus, nitrates et métaux lourds

Phtalates et bisphénol A au petit déjeuner, mercure au déjeuner, dioxines au dîner... Pas de quoi avoir l'eau à la bouche ! Car oui, aujourd'hui, manger équilibré ne garantit pas pour autant de manger sain. Une enquête menée par l'association Générations futures et le réseau européen Health & Environment Alliance vient de montrer qu'en vingt-quatre heures, un enfant pouvait boulotter des dizaines de molécules chimiques lors de repas pourtant ni trop gras, ni trop sucrés et salés, avec des fruits et légumes frais, de l'eau... Bref, suivant les recommandations nutritionnelles !

Au total, pas moins de 128 résidus chimiques (soit 81 substances différentes) ont ainsi été analysés pour une seule journée, dont des dizaines de pesticides, des perturbateurs endocriniens (à l'origine notamment de troubles de la fertilité) et des cancérogènes suspects ou avérés.

Des chiffres révélateurs de ce que nous consommons chaque jour sans même nous en rendre compte. Gloups ! Car on sait que, même à doses minimes, ces produits chimiques ont une vilaine tendance à s'accumuler dans l'organisme. Quant à leur potentiel effet cocktail, on ignore encore tout. La solution ? Choisir au maximum des produits bio et encore mieux, locaux et de saison. Parce que cela n'a que du bon !

La garantie de manger plus sain

C'est logique, comme les pesticides et autres produits phytosanitaires sont interdits, la culture bio permet de limiter considérablement le nombre de résidus chimiques qui s'accumulent dans notre organisme. De même pour les traitements antifongiques et conservateurs qui s'y trouvent en quantité infime, voire nulle, si l'on choisit des produits locaux et de saison, précise Nicolas García, chargé de mission au WWF. Les circuits de distribution étant aussi plus courts, il y a moins de risques de contaminations accidentelles. Contrairement à ce qui peut parfois arriver sur des produits provenant de pays où la réglementation est moins stricte et où il y a moins de circuits réservés pour la filière. « Ni nitrates, ni métaux lourds, et pas d'OGM potentiellement nocifs ! Exit les antibiotiques (sauf exception), les hormones et les farines animales dans l'alimentation animale. Enfin, pas d'irradiation. Oui, vous avez bien lu ! Il s'agit d'une méthode de conservation utilisée pour certaines épices, les herbes aromatiques séchées et condiments.

Un concentré de bons nutriments

Côté teneur en nutriments, vitamines et sels minéraux, les études varient. Mais l'Organisation mondiale de la santé a reconnu que les produits bio en contiennent plus. Rien d'étonnant : les végétaux non traités renferment moins d'eau et plus de matière sèche à poids égal. Ils sont donc plus concentrés. Comme, la plupart du temps,



ils sont récoltés à maturité, leur teneur en vitamine C et antioxydants est supérieure. Sous réserve qu'ils ne restent pas des semaines sur l'étal du supermarché ou dans le frigo ! Quant aux viandes, les animaux étant élevés plus longtemps que leurs co-pains de batterie, au grand air et sans stress, les protéines sont de meilleure qualité. Cela se voit vite quand les escalopes ne virent pas à la flaque d'eau grasse à la cuisson...

Un moyen de respecter l'environnement

Le bio, c'est un mode de production qui respecte les sols, les cycles naturels, les espèces locales plus adaptées, la biodiversité. Si les produits sont locaux, c'est encore moins d'énergie dépensée pour les produire et les transporter. Et du coup, moins de gaz à effet de serre. Un intérêt écologique, mais aussi économique. Un exemple ? Dans certaines régions où les populations d'insectes ont été décimées par les pesticides et la disparition des jachères, haies et talus, la pollinisation doit se faire manuellement ou en important des abeilles. C'est le cas pour les pommiers anglais, les amandiers américains et nombre de légumes cultivés sous serre. « Le coût de la pollinisation est de 153 milliards d'euros, déplore Nicolas García. Aberrant ! Car si on la préserve, la nature nous rend gratuitement ce service. » Chez nous, ce n'est pas mieux ! Dans un rapport, le Museum d'histoire naturelle a révélé que 25 % de la biodiversité a déjà été détruite dans les milieux agricoles...

Grâce au bio, l'eau coûte moins cher

Eh oui, l'eau que nous buvons est, elle aussi, touchée par l'usage massif de produits phytosanitaires (insecticides, herbicides, engrais...). Là encore, le bio permet

de réaliser des économies substantielles. Aujourd'hui, le traitement des eaux polluées par l'industrie et l'agriculture (on ne connaît pas la part de chacune) représente un coût de près de 2 milliards d'euros. Or, pour 1 € investi dans le soutien à l'agriculture biologique, la collectivité économise 2 € sur la dépollution de l'eau, ce qui, à terme, ne peut que se répercuter sur nos factures...

Premier utilisateur de pesticides en Europe et second au monde, après les États-Unis, notre pays a déjà pollué 96 % de ses cours d'eau et 61 % de ses eaux souterraines avec ces produits, selon l'Institut français de l'environnement. Or, non seulement cette dégradation silencieuse est néfaste pour la biodiversité (les poissons et les batraciens étant les premiers touchés), mais elle l'est aussi pour notre santé, rappelle notre expert. Car forcément, plus il y a de pollution, moins elle est facile à éliminer. On ne peut pas être en bonne santé sur une planète malade !

Une autre façon de manger... et de moins jeter

Les produits bio sont plus chers : « Un surcoût de 20 à 30 % en moyenne, difficilement tenable pour beaucoup de foyers, ajoute le chargé de mission du WWF. Sauf si l'on change notre façon de consommer. Par exemple, il n'est pas nécessaire de manger de la viande ou du poisson tous les jours pour être en bonne santé, au contraire, et même chez les enfants. Avec le bio, c'est facile de manger des légumes secs et des céréales goûteuses, variées, riches en protéines végétales, et de réduire sa consommation de protéines animales. Meilleur pour la santé et bon pour l'environnement puisque, aujourd'hui, la production de viande est, à elle seule, responsable de 18 % des émissions de gaz à effet de serre. Et plus, choisir des produits bio permet aussi d'avoir une consumma-

tion plus raisonnée et d'éviter le gaspillage.

Tous les goûts sont dans la nature

Quoi de commun entre une tomate de saison récoltée à maturité juste avant d'être vendue, et une tomate que l'on trouve toute l'année, mais qui a poussé à coup d'engrais et n'a pris des couleurs qu'en voyageant... en camion ?

« Le label bio lutte contre l'uniformité et garantit une richesse de goûts. On y trouve des variétés oubliées, traditionnelles et de terroir, choisies pour leurs qualités gustatives ou nutritionnelles, des viandes qui ont du goût, car produites sans antibiotiques et sans stress. Manger bio, c'est bâtir une nation d'éco-gourmands, s'enthousiasme Nicolas García. Il y a une vraie notion de plaisir à choisir ses produits et à prendre le temps de les cuisiner. Cela change tout ! »

Respecter l'homme avant tout

On l'a vu, passer au bio, c'est bon pour les finances. Les agriculteurs et les producteurs d'abord y gagnent en revenu et en santé, car ils sont les premiers touchés par des maladies liées à l'utilisation de pesticides. En plus de contribuer au développement des ressources des zones rurales (commerces de proximité préservés, écotourisme...), la filière est aussi créatrice d'emplois, car elle réclame 20 à 30 % de main-d'œuvre supplémentaire.

Moins de produits chimiques, c'est aussi moins de frais de décontamination des sols, de l'eau et, à terme, de frais de santé pour tous. Enfin, la culture bio est synonyme de solidarité entre les pays du Nord et du Sud, entre les villes et les campagnes, et de davantage de lien social, car les intermédiaires y sont en nombre restreint. Manger bio, c'est donc encourager une agriculture respectueuse de l'homme avant tout.

Les bonnes raisons de les mettre au bio

De plus en plus de cantines scolaires introduisent des aliments bios dans leurs menus. Trois bonnes raisons de suivre le mouvement à la maison.

Le bio, ça nourrit

Les aliments issus de l'agriculture biologique sont en général plus riches en éléments nutritifs : plus de vitamine C et de vitamines du groupe B, plus d'acides aminés par exemple. Ce sont les légumes feuilles et les légumes racines qui en tiennent le meilleur bénéfice. Les produits animaux (lait et viande) ne sont pas en reste car ils apportent plus d'acides gras poly-insaturés (les fameux Oméga-3 et 6). Pourquoi ? Tout simplement parce que l'alimentation des vaches laitières ou des vaches à viande « bio » est plus naturelle, essentiellement à base d'herbe. L'intérêt nutritionnel pour les enfants est donc indiscutable. Les rations peuvent même être moins généreuses car l'effet de satiété est plus rapide.

Le bio, ça a du goût

Préparer les repas des enfants à partir des aliments bio, c'est retrouver le goût et les saveurs « véritables ».

Quand les menus suivent les saisons, les enfants bénéficient d'aliments cultivés dans les meilleures conditions. Côté goût, rien de commun entre une fraise de mars qui mûrit en serre sur substrat nutritif et une fraise bio de mai qui mûrit, certes sous serre, mais les racines en pleine terre ! En plus, le bio c'est sans OGM.

Aucun risque d'en retrouver dans les potages et les purées des enfants puisque les aliments transgéniques sont exclus du mode de production et que tous les maillons de la filière bio sont « certifiés ».

Le bio, ça protège

Consommer des aliments bio, c'est protéger les enfants des résidus phytosanitaires : pesticides, insecticides, fongicides, antibiotiques, hormones... qui sont exclus des modes de production.

Les épinards, les betterres, les salades sont donc de meilleure qualité.

L'épluchage devient même facultatif et un simple lavage suffit. Drôlement appréciable quand on sait que les vitamines et autres micronutriments sont concentrés dans la peau des fruits et légumes !

Pas de risque, non plus, d'additifs de synthèse comme les colorants ou les arômes.

COLORANTS, CONSERVATEURS

Tous les additifs à surveiller

Des boissons aux crèmes glacées en passant par des biscuits et des charcuteries, les additifs sont partout. Si certains sont parfaitement naturels et inoffensifs, d'autres laissent planer des doutes, voire sont carrément nocifs à haute dose. Reconnaissez-les pour mieux les éviter.

L'aspartame et les colorants caramels L'aspartame (E 951)

Un édulcorant de synthèse, utilisé dans la plupart des produits allégés. « Il est hautement sujet à controverses notamment compte tenu de l'ancienneté des études toxicologiques ayant défini la DJA (dose journalière admissible) et des récentes études, notamment sur la femme enceinte, qui ont relancé le débat, souligne le docteur Chevallier. Les autorités de santé doivent donner leur avis à ce sujet avant l'été. »

On les trouve surtout dans : les sodas light, les produits allégés : yaourts, crèmes desserts, barres de régimes...

Pour les limiter ou les éviter : privilégiez les sucres naturels : miel, sirop d'érable et d'agave, sucre complet ou rapadura... Ou réapprenez peu à peu à boire vos boissons sans sucre !

• Les colorants caramels (E 150 b, c et d)

Dans la famille des caramels, les E 150 b, c et d n'ont rien à voir avec le caramel qu'on cuit dans une casserole. « Il s'agit de recettes de synthèse. Ils peuvent entraîner des troubles digestifs entre autres, explique le docteur Chevallier.

L'État de Californie a également imposé la réduction des concentrations en E 150 d dans les boissons, pourquoi ne pas s'aligner en Europe ? »

L'EFAA vient de revoir leurs DJA (doses journalières admissibles) : 300 mg par kilo de poids et par jour, avec une limite fixée à 100 mg pour le colorant E 150c. Une quantité pas si difficile à atteindre pour les gros consommateurs de certains produits. L'EFAA a également recommandé aux industriels de maintenir leurs niveaux aussi bas que possible. Le colorant E 150 a est quant à lui bien obtenu à partir de sucre.

On les trouve surtout dans : sodas, confiseries, soupes, vinaigres, sauces soja, certaines bières...

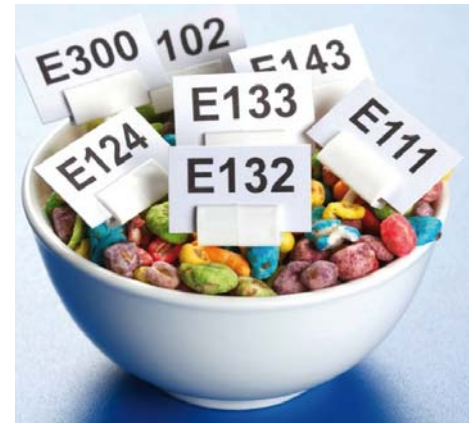
Pour les limiter ou les éviter : les traquer sur les étiquettes.

Colorants et parabènes

En partant des E 102, E 104, E 110, E 122, E 124 et E 129. Lorsqu'ils sont associés à l'acide benzoïque (E 210 à E 213), ces colorants jaunes et rouges pourraient entraîner une agitation supplémentaire chez des enfants déjà hyperactifs. Depuis 2009, ils doivent être étiquetés avec la mention « peut avoir des effets indésirables sur l'activité et l'attention chez les enfants ».

On les trouve surtout dans : partout ! Sirops, charcuteries, gâteaux, bonbons gélatifiés, colorés, yaourts aux fruits ou aromatisés, fruits confits, mais aussi médicaments.

Pour les éviter : Préférez les sirops et bonbons artisanaux, les produits bio en général.



• Les parabènes (E 214 à E 219)

Grâce à leurs propriétés antibactériennes et antifongiques, les parabènes sont utilisés comme conservateurs et posent des problèmes d'allergies, et inquiètent à cause de leurs effets sur le système endocrinien (qui régule nos hormones).

« Les parabènes se trouvent aussi dans certains cosmétiques, et c'est pire, souligne Laurent Chevallier, car ils passent directement dans le sang.

Dans les aliments, la majeure partie est détruite par les sucs digestifs. » Et les industriels ont fait des efforts pour réduire leur utilisation.

On les trouve surtout dans : bières, conserves de fruits et jus de fruits, sauces, sirops, desserts aux fruits, préparations à base de poissons, viandes, gélées utilisées en charcuterie, bonbons...

Pour les limiter ou les éviter : traquez-les sur les étiquettes.

• L'aluminium (E 173)

« L'aluminium en poudre est utilisé comme colorant et dans l'eau pour éviter que ne soit trouble, explique le docteur Chevallier. Par voie alimentaire et à haute dose, il peut provoquer des troubles digestifs. » Contiennent aussi de l'aluminium les additifs E 520 à 524 (silicate d'aluminium) ; le E 541 (phosphate d'aluminium) ; les E 554 à 559 (silicate d'aluminium) ; et le E 1452 (octényl succinate d'amidon d'aluminium).

On le trouve surtout dans : les décors de pâtisserie ou dragées métallisés, certains laits maternisés industriels, le sel fin de table additionné de silicate d'aluminium, des fruits confits... Pour le limiter : préférez

les décors de pâtisserie en sucre ou les vermicelles de chocolat, et choisir des produits bio, dans lesquels les additifs contenant de l'aluminium ne sont pas autorisés.

Acide glutamique et glutamates et le ferrocyanure

• Acide glutamique et glutamates (E 620 et 621 à 625)

Cet exhausteur de goût a beaucoup fait parler de lui à travers le « syndrome du restaurant chinois » (maux de tête, troubles respiratoires, rougeurs sur le visage...). Un surnom lié au fait que le glutamate est couramment utilisé dans la cuisine chinoise. En excès, il pourrait avoir agité sur le système nerveux et dérégler les sensations de faim et de satiété.

On le trouve surtout dans : soupes, plats préparés, bouillons-cubes, conserves à base de viande, cuisine chinoise.

Pour le limiter : les repérer sur les étiquettes. Le glutamate est interdit dans les produits bios.

• Le ferrocyanure (E 535)

Son nom seul n'est déjà pas engageant ! Cet antiagglomérant est susceptible de provoquer des réactions comme de nombreux autres additifs : allergies, intolérances...

On le trouve dans : les sels fins de table, pour éviter l'agglomération des grains entre eux.

Pour l'éviter : on privilégie les sels « de terroir » comme le sel de Guérande, sans additif. Au passage, on gagne en saveur.

SAHARA OCCIDENTAL Le Maroc utilise le tourisme pour promouvoir son occupation et cacher sa répression infligée aux Sahraouis (média espagnol)

Le journal espagnol "El Publico" a publié un article dans lequel il décrit comment le régime du Makhzen marocain utilise le tourisme pour promouvoir son occupation du Sahara occidental, tout en cachant de manière délibérée une répression féroce infligée aux Sahraouis, notamment dans la ville occupée de Dakhla.



L'article rédigé par le journaliste José Carmona et publié vendredi, dresse un tableau sombre de la ville de Dakhla, située dans la zone occupée du Sahara occidental, dernière colonie d'Afrique, où des stations balnéaires pittoresques et des attractions touristiques cachent une sévère répression marocaine à l'égard des citoyens sahraouis.

Le journaliste espagnol relate aussi dans un récit poignant comment le Maroc a fait de Dakhla "une destination touristique émergente pour les Européens, proposant des vols à bas prix, des sports nautiques et des excursions dans le désert".

"Mais cette destination touristique, promue par l'occupation marocaine comme un paradis d'aventure et de détente, cache

derrière elle une réalité plus sombre caractérisée par la répression systématique du peuple sahraoui par l'occupation marocaine", poursuit-il. "La ville est un lieu de villégiature et de fruits de mer, mais c'est aussi un lieu de répression des Sahraouis et de disparition de leurs militants", déplore Carmona. L'article relève, en outre, que les autorités d'occupation marocaines imposent un contrôle militaire strict sur la ville, pour museler les voix dissidentes et punir tout acte visant à manifester l'identité du peuple sahraoui.

L'article critique également la stratégie du Maroc consistant à utiliser le tourisme pour justifier son contrôle du Sahara occidental, un pays qui, selon les Nations unies, attend toujours sa décolo-

nisation. Le journaliste espagnol rappelle, dans ce sens, que le Maroc n'a aucune souveraineté sur le territoire du Sahara occidental et doit donc s'abstenir de toute forme d'exploitation de ses ressources.

Il appelle à cet effet à une prise de conscience internationale exhortant les pays et les entreprises à "cesser d'ignorer les violations des droits humains au nom du tourisme et des relations diplomatiques".

"Dakhla est désormais considérée comme une destination touristique pittoresque mais bâtie sur de graves violations des droits humains. Pendant que les touristes profitent du soleil et des vagues, le peuple sahraoui poursuit sa lutte pour la liberté ...", conclut l'auteur.

L'occupant marocain "pratique le terrorisme d'Etat" au Sahara occidental (Sidi Omar)

Le représentant du Front Polisario auprès de l'ONU, Mohamed Sidi Omar, a affirmé que le Maroc, "foyer du terrorisme", pratique "le terrorisme d'Etat" au Sahara occidental occupé depuis 1975, soulignant que des terroristes marocains "ont rejoint en grand nombre des groupes terroristes transnationaux".

"Il est établi que le Maroc, Etat occupant, pratique le terrorisme d'Etat dans les territoires occupés du Sahara occidental depuis 1975", a écrit l'ambassadeur Sidi Omar, coordinateur avec la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO),



dans un message publié sur les réseaux sociaux.

Et de poursuivre: "Les terroristes nés au Maroc, foyer du terrorisme, ont perpétré des attentats terroristes dans plusieurs pays européens et ont rejoint

en grand nombre des groupes terroristes transnationaux".

Le Maroc a été accusé à plusieurs reprises, notamment par des organismes internationaux, d'utiliser

les cartes du "terrorisme, l'immigration et la drogue" pour "obtenir des compensations" pour l'exploitation illégale des ressources naturelles du Sahara occidental occupé. Le Makhzen a aussi été accusé à maintes reprises par les rapports d'Organisations internationales de défense des droits de l'Homme et autres associations de solidarité avec le peuple sahraoui, confirmant le soutien de Rabat au terrorisme et aux groupes terroristes transnationaux, qui dépendent du cannabis marocain et d'autres drogues, comme principale source de financement de leurs opérations terroristes à travers le monde.

LIBYE

Antonio Guterres nomme une nouvelle représentante spéciale pour la Libye (ONU)

Le Secrétaire général de l'ONU, M. Antonio Guterres, a annoncé la nomination de la ghanéenne Hanna Serwaa Tetteh comme nouvelle représentante spéciale et Cheffe de la Mission d'appui des Nations Unies en Libye (MANUL), indique samedi un communiqué des Nations-Unies.

Mme Tetteh succède au Sénégalais Abdoulaye Bathily qui a été Envoyé spécial et Chef de la Mission jusqu'au mois de mai dernier. Le Secrétaire général lui est reconnaissant, ajoute le communiqué de l'ONU, pour "son leadership ainsi qu'à la Représentante spéciale adjointe, Mme Stephanie Koury, qui a assuré l'interim à la tête de la Mission".

Mme Tetteh assurait auparavant la mission d'envoyée spéciale du SG pour la Corne de l'Afrique de 2022 à 2024.

Avant cela, elle était représentante spéciale du SG et Cheffe du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine, de 2018 à 2020, après avoir été Directrice générale de l'Office des Nations Unies à Nairobi. Avant d'entrer aux Nations Unies, Mme Tetteh était Ministre des affaires étrangères du Ghana de 2013 à 2017.

CAMEROUN

Le président du Parlement annonce la candidature de Paul Biya à la présidentielle de 2025

Le président camerounais, Paul Biya, 92 ans, en poste depuis 1982 sera de nouveau candidat à la prochaine présidentielle qui aura lieu en octobre 2025, a annoncé, jeudi, le président de l'Assemblée nationale, Cavaye Yégué Dji-bril.

"Le chef de l'Etat, son excellence Paul Biya, est le candidat de la région de l'Extrême-Nord à la prochaine élection présidentielle", a-t-il déclaré dans une courte vidéo partagée sur les supports électroniques locaux.

La Constitution camerounaise ne prévoit pas de limites d'âge ou de nombre de mandats pour les candidats à la présidentielle. Jusqu'à présent, 10 personnalités camerounaises ont annoncé leurs candidatures à la magistrature suprême.

Pour rappel, Paul Biya, né le 13 février 1933 à Mvomékaa, dans la région du Sud, est le deuxième président du Cameroun, après son prédécesseur Ahmadou Babatoura Ahidjo qui avait dirigé le pays de 1960 à 1982.

RDC

Poursuite des combats, les Casques bleus "engagés" contre le M23

Les affrontements se sont poursuivis vendredi dans l'est de la RDC entre le groupe armé M23, et l'armée congolaise, appuyée par des unités d'élite de Casques bleus des Nations unies.

Après l'échec d'une médiation sous l'égide de l'Angola, le M23 a repris du terrain ces dernières semaines et les combats se sont intensifiés autour de la capitale provinciale du Nord-Kivu, Goma, qui compte un million d'habitants et au moins autant de déplacés.

La Mission des Nations unies en République démocratique du Congo (Monusco) a annoncé vendredi dans un communiqué que "les Forces de réaction rapide (QRF), unité d'élite de la Monusco, ont été activement engagées dans des combats intenses".

"Au cours des 48 dernières heures, l'artillerie lourde de la Monusco a mené des missions de tir contre les positions du M23", a précisé l'organisation. Quelque 15.000 Casques bleus sont présents en RDC. A Kinshasa, au sortir d'un conseil de défense présidé par le chef d'Etat congolais Félix Tshisekedi, l'armée a confirmé la mort du gouverneur militaire du Nord-Kivu, le général Peter Cirimwami, blessé par balle jeudi près d'une ligne de front.

Le secrétaire général des Nations Unies Antonio Guterres s'est dit jeudi "alarmé" par un regain de violence qui pourrait aggraver "le risque d'une guerre régionale".

Toute la journée, des affrontements ont eu lieu à une vingtaine de kilomètres seulement de Goma, ville au coeur des violences qui secouent l'est de la RDC depuis 30 ans, selon des sources militaires et sécuritaires.

Des coupures épisodiques de réseau mobile, d'internet et d'électricité ont affecté la ville.

PALESTINE

Cessez-le-feu à Ghaza : l'entité sioniste entame la libération de 200 prisonniers palestiniens

L'entité sioniste a entamé samedi la libération des 200 prisonniers palestiniens, en échange de quatre détenues libérées par le Mouvement de résistance palestinien Hamas, ont rapporté des médias.



Des images diffusées par la chaîne de télévision El Djazeera ont montré trois bus à bord desquels se trouvaient 114 prisonniers Palestiniens libérés des geôles sionistes arriver dans la ville de Ramallah, en Cisjordanie occupée.

Il s'agit du deuxième groupe de prisonniers Palestiniens libérés dans le cadre de l'accord de cessez-le-feu à Ghaza, entré en vigueur dimanche dernier, et dont la première phase doit durer six semaines.

Cette première étape prévoit la libé-

ration de 33 prisonniers sionistes contre quelque 1.900 détenus Palestiniens. Peu avant la remise en liberté des prisonniers Palestiniens, le mouvement de libération palestinien Hamas avait remis à la Croix-Rouge quatre soldates sionistes.

La guerre sioniste "a effacé 60 ans de développement" à Ghaza (chef du PNUD)

L'agression génocidaire sioniste qui a ravagé pendant plus de 15 mois la bande de Ghaza, "a effacé 60 ans de développement" dans l'enclave palestinienne, estime le chef du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), évoquant "une destruction physique extraordinaire".

"Environ deux tiers de toutes les constructions de l'étroit territoire palestinien ont été détruits ou endommagés par les intensives bombardements de l'armée (sioniste), et l'enlèvement des 42 millions de tonnes de gravats sera dangereux et complexe", a souligné Achim Steiner, lors du Forum économique de Davos.

"Probablement entre 65 et 70% des bâtiments de Ghaza ont été entièrement détruits ou endommagés", explique le responsable, "mais nous parlons aussi d'une économie qui a été détruite, où nous estimons qu'environ 60 ans de développement ont été perdus dans ce conflit en 15 mois".

"Deux millions de personnes qui vivent dans la bande de Ghaza ont perdu non seulement un foyer, mais aussi les infrastructures publiques, les systèmes de traitement des eaux usées, les systèmes d'approvisionnement en eau potable et la gestion publique des déchets", a poursuivi M. Steiner.

"Pratiquement, toutes les écoles et tous les hôpi-

taux ont été gravement endommagés ou détruits", déplore le chef du PNUD. "C'est une destruction physique extraordinaire qui s'est produite", a-t-il dit. Et de souligner encore: "Lorsque nous parlons de reconstruction, il ne s'agit pas ici d'un ou deux ans.

Il s'agit d'années et d'années pour arriver même à un début de reconstruction, de l'infrastructure physique mais aussi de toute une économie". Il souligne aussi que "les gens avaient des économies. Ils avaient des prêts. Ils avaient investi dans des entreprises. Et tout cela est perdu.

Nous parlons donc de la phase physique et économique, et même, d'une cer-

taine manière, de la phase psychosociale de la reconstruction". A elle seule, la phase de la reconstruction physique coûterait "des dizaines de milliards de dollars", estime-t-il encore, ajoutant que "nous sommes confrontés à une énorme difficulté pour mobiliser des fonds à cette échelle".

Un cessez-le-feu est entré en vigueur le 19 janvier à Ghaza, après près de 16 mois d'agression sioniste dévastatrice ayant fait plus de 47.000 martyrs palestiniens, pour la plupart des femmes et des enfants, tandis que la majeure partie de l'enclave est en ruines, avec des centaines de milliers de personnes sans abri et dépendantes de l'aide extérieure pour survivre.

Aggression sioniste contre Ghaza : près de deux millions de Palestiniens sans abris (UNRWA)

Près de deux millions de Palestiniens sont sans abris dans la bande de Ghaza, suite à 15 mois d'agression sioniste, a indiqué vendredi l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA).

L'UNRWA a indiqué dans un communiqué relayé par l'agence palestinienne de presse, Wafa, que 1,9 million de Palestiniens sont actuellement sans abris, beaucoup étant contraints de chercher refuge dans des abris temporaires, comme ceux de la zone de Mawassi, dans le sud-ouest de l'enclave palestinienne.

L'agence onusienne a en outre

averti que les efforts de reconstruction pourraient prendre des années après le génocide commis par les forces d'occupation entre octobre 2023 et janvier 2025.

Selon l'UNRWA, la majorité des maisons palestiniennes de la région ont été complètement démolies ou rendues inhabitables, soulignant que la reconstruction des infrastructures, le rétablissement d'une vie normale et le traitement du traumatisme psychologique de la population touchée nécessiteront des années d'efforts.

Elle a également exprimé sa profonde inquiétude face à la situation humanitaire déstabilisatrice à Ghaza, en

particulier dans la partie nord de l'enclave. "Une fois le cessez-le-feu entré en vigueur, les équipes de l'UNRWA ont travaillé sans relâche pour commencer à distribuer de l'aide alimentaire dans le nord de Ghaza" qui nécessite une assistance vitale, a déclaré l'agence, soulignant les besoins urgents de centaines de milliers de Palestiniens qui restent au milieu des décombres après des mois de bombardements sionistes intenses.

L'UNRWA a par ailleurs appelé à soutenir la livraison de l'aide humanitaire, soulignant l'importance de la poursuite des efforts mondiaux pour répondre à la crise en cours à Ghaza.

COLOMBIE

Lancement d'une offensive militaire contre les guérillas

Le ministre colombien de la Défense Ivan Velasquez a annoncé vendredi qu'une offensive militaire avait débuté contre les guérilleros de l'ELN qui mènent depuis une semaine des combats meurtriers à la frontière avec le Venezuela.

"Il y a déjà eu un premier combat de l'armée contre des membres de l'Armée de libération nationale (ELN) (...) L'ordre est de prendre le territoire", a déclaré le ministre depuis la ville frontalière de Cucuta.

Plus de 9.000 soldats sont déployés dans cette région du nord-est de la Colombie, a-t-il précisé.

Cette zone a sombré dans la violence depuis que la guérilla de l'ELN, forte de 5.800 hommes, a pris pour cible des dissidents des Forces armées révolutionnaires de Colombie (FARC), un groupe armé rival.

Depuis le 16 janvier, des milliers de personnes fuient les combats qui visent les dissidents des FARC, qui n'ont pas signé l'accord de paix en 2016, et des civils.

L'ELN tente d'affirmer son contrôle sur une partie de cette région frontalière, qui abrite des routes du trafic de drogue et des plantations de coca, l'ingrédient principal de la cocaïne, dont la Colombie est le premier producteur mondial.

Selon les estimations du gouvernement et des Nations unies, les combats ont fait plus de 100 morts dans le pays en une semaine, auxquels s'ajoutent des dizaines d'enlèvements et des dizaines de milliers de déplacés.

ALLEMAGNE

Les conservateurs critiqués pour une éventuelle ouverture vers l'AfD

Le parti de centre-gauche d'Olaf Scholz et les Verts ont mis en garde vendredi les conservateurs allemands contre tout rapprochement avec l'extrême droite pour l'adoption rapide d'un durcissement des règles d'asile après l'attaque meurtrière au couteau d'Aschaffenburg (sud).

Le secrétaire général du parti social-démocrate (SPD) Matthias Miersch a exigé "une explication", après que de nombreux médias allemands ont fait état du projet du leader des conservateurs Friedrich Merz de présenter la semaine prochaine un texte de loi durcissant les règles migratoires.

"Nous présenterons (ces propositions, ndr), indépendamment de qui les approuvera", a déclaré M. Merz, selon des propos rapportés par la presse.

Une façon de laisser entendre qu'il tolérerait, si un vote avait lieu au Bundestag, le soutien de l'Alternative pour l'Allemagne (AfD).

Ce serait "un signe fatal", et amorcerait "une collaboration noir-bleu", couleurent respectives des conservateurs de la CDU/CSU et de l'AfD, a déclaré M. Miersch au magazine Der Spiegel. Le vice-chancelier écologiste Robert Habeck a rappelé M. Merz, favori à la chancellerie en vue des législatives du 23 février, ses engagements réitérés d'exclure toute alliance avec l'AfD, comme tous les autres partis représentés au Bundestag.

APS

MILA

Sélection des 6 courts-métrages pour participer au salon national du projet de la maison de l'investissement violet

La liste des six courts-métrages sélectionnés pour participer au salon national du projet de la maison de l'investissement violet à Alger le 3 février prochain, a été annoncée mercredi à Mila.



Ces courts-métrages ont été sélectionnés sur 30 œuvres ayant participé au concours régional organisé par l'association Likaâ Chabab El-Djazair sous le slogan "le cinéma entre la préservation du patrimoine culturel et la diversité économique", a indiqué, Raouf Chebah, président du bureau de Mila de cette association, lors de la rencontre tenue à la bibliothèque principale M'barek-Bensalah pour l'annonce des films qualifiés en présence des participants de plusieurs wilayas.

Les courts-métrages qualifiés sont "Warda" du réalisateur Oussama Daasse (Oum El Bouaghi), "Souveraineté nationale" d'Oussama Laïd (Sétif), "Nuit blanche" d'Issam Taachit (Batna), "Berceau de la civilisation et de la gloire éternelle" de Mohamed Sabri Foughali de Constantine, "Ahmed Hassani" de Khaled Nabti de Mila et "Messages de cigogne" d'Antar Daadouch, a précisé la même source. Dans une déclaration à l'APS, Oussama Laïd de Sétif a salué ce genre de concours

qui contribue à faire connaître le patrimoine culturel algérien et offrent aux jeunes cinéastes l'opportunité de révéler leurs talents et de les développer. Abdelmalek Benlaouar, président de l'association Likaâ Chabab El-Djazair, a souligné dans son intervention à l'occasion que d'autres concours régionaux des jeunes cinéastes ont été organisés dans d'autres régions du pays pour les encourager dans le cadre du projet de la maison de l'investissement violet à se diriger vers la production cinématographique et produire des œuvres sur la mémoire nationale et le patrimoine.

Cela, a-t-il ajouté, s'inscrit aussi dans le cadre des efforts des autorités supérieures du pays pour promouvoir le secteur cinématographique, encourager l'investissement dans ce créneau et générer des emplois pour les jeunes.

La rencontre a donné lieu à des interventions de représentants des dispositifs d'aide à l'emploi de l'ANGEM et de NESDA qui ont présenté les modalités d'accès au financement de projets cinématographiques.

ORAN

La pièce de théâtre "La Résilience" évoque des étapes de la Glorieuse guerre de libération

Les amateurs du 4ème art ont assisté, vendredi soir au Théâtre Régional "Abdelkader Alloula" d'Oran, à la générale de la pièce de théâtre "La Résilience", qui évoque l'épopée des manifestations du 11 décembre 1960 contre le colonisateur français et le groupe des Six historiques qui ont orchestré le déclenchement de la Révolution du 1er novembre 1954.

La pièce, produite par la cellule artistique du Croissant-Rouge algérien d'Oran, écrite et mise en scène par Hassaine Sidi Mohamed, traite des ma-

nifestations du 11 décembre 1960, l'une des étapes les plus importantes de la glorieuse Guerre de libération, ainsi que du groupe des Six historiques qui ont lancé la Révolution du 1er novembre 1954 contre l'une des puissances coloniales les plus redoutables du siècle dernier.

Cette œuvre artistique aborde, à travers six tableaux, les différentes étapes de la lutte du peuple algérien, les phases de la Guerre de libération, ainsi que les massacres commis par le colonisateur français, notamment

ceux du 8 mai 1945, a indiqué à l'APS le metteur en scène de cette œuvre.

Cette pièce, d'une durée d'une heure et 20 minutes, a été animée par neuf acteurs, tandis que le traitement dramatique de la pièce a été signé par Raïs-Ali Houria, a ajouté le metteur en scène, qui est également président de la cellule artistique du Croissant-Rouge algérien d'Oran. La présentation de "La Résilience" s'inscrit dans le cadre du lancement de la campagne nationale humanitaire de collecte de dons initiée par le Croissant-Rouge al-

gérien pour soutenir les Palestiniens de Ghaza, qui font face à des conditions difficiles, selon la même source. Il est prévu que cette pièce soit présentée dans 30 représentations lors d'une tournée à travers le pays. Il est à rappeler que la cellule artistique du Croissant-Rouge algérien d'Oran a déjà produit une pièce intitulée "Plus de cent ans", mise en scène et écrite par Hassaine Sidi Mohamed, qui possède un riche répertoire de plus de 13 œuvres théâtrales, dont "Daïha Daïha" et "Il est temps".

KHENCHELA

Le musée du tapis de Babar réceptionné avant fin 2025 (responsable)

Le projet de musée du tapis situé dans la commune de Babar (wilaya de Khenchela) sera réceptionné "avant la fin de l'année 2025", a-t-on appris jeudi auprès du directeur local de la culture et des arts.

Dans une déclaration à l'APS, M. Mohamed El Allouani, a indiqué que le taux d'avancement des travaux de ce projet, retenu au titre du programme complémentaire de développement décidé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, au profit de la wilaya de Khenchela, et lancé fin 2023, a atteint 45 %, selon les rapports remis par la direction des équipements publics chargée du suivi de la réalisation qui s'est engagée à le livrer au cours du second semestre de l'année en cours.

L'enveloppe financière octroyée pour la réalisation du musée du tapis à Babar a été portée à 300 millions DA après l'octroi dernièrement d'une rallonge de 60 millions DA en plus du montant préliminaire de l'opération estimé à 240 millions DA, après la modification de l'étude technique et le changement du terrain du projet, a ajouté le même responsable.

Ce musée comprendra notamment un espace d'exposition de modèles de tapis de dimensions et de formes différentes avec des fiches de présentation comprenant des données sur la date de fabrication, la matière première, la technique et les outils de tissage.

Un stand spécial sera réservé également à la présentation des familles connues pour le tissage de tapis avec une renommée nationale et internationale.

Le musée comprendra également des ateliers de tissage du tapis de Babar, de restauration d'anciens tapis en plus d'un espace de rencontre et d'échange entre les tisserands.

La direction locale de la culture et des arts a élaboré le dossier scientifique scénographique du musée et l'a présenté au ministère de tutelle en prévision de son approbation et de l'octroi de l'enveloppe financière nécessaire pour l'équipement de cette structure, rappelle-t-on.

OUARGLA

Un financement de 130 millions DA pour la réhabilitation et l'équipement de la Maison de la culture (Direction)

Une enveloppe de 130 millions dinars a été dégagée pour la réalisation d'opérations de réhabilitation et d'équipement de la Maison de la culture Moufidi-Zakaria à Ouargla, a-t-on appris jeudi de la Direction locale de la culture et des arts.

Ces opérations portent sur la restauration du cadre bâti administratif, des salles de spectacles et d'expositions, de la salle de conférences et d'autres espaces dédiés aux activités culturelles et artistiques, a précisé la Directrice du secteur, Fatima Bekkara.

La réhabilitation de la salle de lecture de la bibliothèque, le club d'enfants, les ateliers pédagogiques et artistiques, de photographie, de théâtre, de musique, de dessins et de l'Internet, font partie de ce projet visant à refaire peau neuve à cette établissement culturel.

Mme Bekkara a fait état du lancement prochain des appels d'offres pour ces opérations, première du genre accordée à cette structure de grande importance pour la dynamisation de l'activité culturelle dans la région.

Une autre opération de restauration des parties intérieures et des façades sera lancée, après finalisation des procédures administratives, au niveau du musée saharien d'Ouargla, par souci de préserver ce site historique et archéologiques.

APS

NÂAMA

Les "Journées théâtrales Benguettaf" à partir d'hier

La première édition de la manifestation artistique nationale "Journées théâtrales Benguettaf" se tiendra au Théâtre régional Nâama, du 25 au 29 janvier, a-t-on appris, jeudi, des organisateurs.

Le programme de cette manifestation artistique, organisée à l'initiative du Théâtre régional M'hamed-Benguettaf de Nâama, sous la supervision de la Direction de la culture et des arts, en collaboration avec la Bibliothèque principale de lecture publique et la Maison de la culture Ahmed-Chami, comprend cinq représentations théâtrales devant être présentées par des associations et des coopératives culturelles de Sétif, Oran, Tizi-Ouzou, Nâama et Ain Defla, a indiqué le Directeur artistique de la manifesta-

tion, Anouar Ismallah. Les pièces proposées sont "Le bus" par l'association Carlo de Sétif, "El-Khich oua El-Khayacha" par l'association "Kitar El-fen", "Jugurtha", en langue amazighe par l'association théâtrale "Nidaa El-Masrah" de Tizi-Ouzou, "El-Hayem" par l'association Sables d'or de Nâama et enfin "Le jeu" par la coopérative "Ahl El Fen" de Ain Defla.

La première édition des Journées théâtrales Benguettaf a réservé deux prix, à savoir celui des meilleures œuvres dans les deux catégories du spectacle intégré et celui de la créativité et de l'innovation, a-t-on fait savoir de même source. Le jury sera présidé par le metteur en scène et universitaire Yessaad Abdennour, avec la participation du metteur en

scène et directeur du Théâtre régional de Batna, Mounir Boumerdes, et du scénographe Mourad Bouchehir, indique-t-on. Par ailleurs, un forum a été programmé pour aborder la trilogie du texte théâtral, de l'artiste et du public, avec deux interventions intitulées "Lecture des textes et des rythmes de M'hamed Benguettaf" par le Dr Ibrahim Nouel et "Théorie dramatique et histoire du théâtre" par le critique académique Mohamed El-Amine Saïdi. Ces journées seront également marquées par un atelier de formation à l'écriture dramaturgique et un espace d'exposition et de vente d'artisanat traditionnel, de peintures et de publications au niveau du hall du Théâtre régional M'hamed-Benguettaf de Nâama.

ALGIERS SLUSH'D Trois startups algériennes récompensées pour leur innovation en E-santé

Trois start-ups ayant proposé des solutions technologiques pour l'amélioration de la qualité des soins ont été récompensées, à l'occasion de la première édition africaine de l'événement mondial "Slush's D", inaugurée jeudi à Alger, ont annoncé vendredi les organisateurs dans un communiqué.



Les projets sélectionnés parmi 40 soumis par 7 startups, ont été évalués par un jury composé de professionnels de la santé et d'experts en innovation, "sur la base de critères tels que la faisabilité, la valeur ajoutée et le potentiel de scalabilité", précise les organisateurs de cet événement organisé par Roche Algérie S.P.A. et Algeria Venture.

Il s'agit de startup "Sihatech" qui propose une solution de prise de rendez-vous en ligne avec les médecins, de la solution "Docteur 360", destinée aux patients atteints de cancer, ainsi que le logiciel de gestion de cabinet médical "M-Click".

"Portés par une volonté profonde

d'améliorer le parcours patient grâce à des approches disruptives, les 7 startups sélectionnées ont présenté des projets à fort impact dans trois domaines prioritaires, à savoir l'optimisation du temps de prise de décision entre les professionnels de santé, l'amélioration du parcours du malade en milieu hospitalier et enfin le suivi des patients à distance", souligne la communiqué.

L'événement a été ponctué par des sessions de mentorat, des conférences sur des thématiques telles que les partenariats public-privé, le rôle des données dans le renforcement du système de santé et l'amélioration du parcours patient.

Les équipes retenues "bénéficieront d'un programme d'accompagnement spécifique pour développer leurs projets et les amener à maturité", indique la même source.

A l'occasion, le directeur général de Roche Algérie, Khalil Kadaoui, a "salué l'esprit innovant des talents algériens et leur volonté de contribuer activement à la transformation et à la digitalisation du secteur de la santé".

De son côté, le directeur général par intérim d'Algeria Venture, Rachid Maddi, a souligné que cet événement a "révélé l'incroyable potentiel des talents locaux, tout en mettant en avant l'importance de créer un environnement favorable à l'émergence de solutions innovantes en renforçant l'écosystème entrepreneurial en Algérie".

Placée sous le haut patronage du ministère de l'Economie de la Connaissance, des Startups et des Micro-entreprises, ainsi que du ministère de la Santé, la première édition d'Algiers Slush'D, portant le slogan "Startup Now What Patients Need Next" a proposé un programme "riche, articulé autour d'un Hackathon, de plénières inspirantes et de panels de discussions, réunissant des esprits novateurs et visionnaires pour relever les défis liés à la santé numérique en Algérie".

ALGER Session de formation sur l'apport de l'intelligence artificielle dans la régulation du trafic routier

L'impact de la numérisation et de l'intelligence artificielle sur la régulation du trafic routier a été au centre d'une formation destinée aux professionnels des médias, organisée jeudi à Alger par l'entreprise de télécommunications, Huawei Algérie.

Cette session de formation avait pour objectif d'approfondir la compréhension des professionnels des médias sur l'importance cruciale de la numérisation et de l'intelligence artificielle dans le secteur des transports.

A cette occasion, des solutions de transport intelligent ont été présentées, en s'imprégnant des dernières avancées en matière de détection intelligente, de calcul en périphérie, de big-data et d'analyse des flux de circulation.

Ces technologies sont conçues pour optimiser la gestion du trafic, réduire les risques d'accidents et améliorer le flux global de la circulation dans les environnements urbains.

Au cours de cette formation qui s'inscrit dans le cadre de l'engagement continu de Huawei Algérie en faveur du transfert de connaissances et du soutien à la transformation numérique du pays, les participants ont eu l'opportunité de découvrir des solutions permettant la supervision, en temps réel, du trafic routier, le contrôle adaptatif des feux de circulation, ainsi que la détection des infractions.

APS

PUBLICITÉ

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE BOUIRA
DAIRA DE BORDJ OKHRISS
COMMUNE DE MESDOUR
N° d'identification Fiscale : 098410119097610

Avis d'appel d'offre ouvert Avec une exigence de capacités minimales N°01/2025

Le président de l'assemblée populaire communale de MESDOUR lance un avis d'appel d'offre ouvert Avec une exigence de capacités minimales. Réalisation et extension du réseau d'AEP au niveau de la commune de Mesdour.

Lot n° 01: Réalisation du Réseau d'AEP de la Localité Ouled selami (2em tranche)

Lot n° 02: Extension du Réseau d'AEP à Mesdour Centre et Remada

Tous les entrepreneurs qui ont un Certificat de qualification et classification en cours de validité, activité principale hydraulique catégorie 03 et plus intéressés peuvent retirer le cahier des charges au bureau des marchés publics de la commune contre un paiement d'une somme d'argent estimée à 6000 DA.

Les offres doivent, sous peine de rejet, être obligatoirement accompagnées de

Dossier de candidature : qui contient :

- 1- Déclaration de probité remplie, signée et datée
- 2- Déclaration de candidature remplie, signée et datée
- 3- Copie du registre de commerce
- 4- Extrait de rôle (moins de trois mois) approuvé avec échéancier de paiement
- 5- Casier judiciaire original (moins de trois mois)
- 6- Attestation de mise à jour (CNAS, CASNOS, CACOBATPH)
- 7- NIF.
- 8- NIS.
- 9- Statut de l'entreprise s'il s'agit d'une société
- 10- Attestation de dépôt des comptes sociaux pour les sociétés
- 11- Les documents relatifs aux pouvoirs habilitant les personnes à engager l'entreprise ;
- 12- Liste des moyens matériels (accompagnée par cartes grises et attestation d'assurance en cours de validité)
- 13- Liste des moyens humains :
Pour l'encadrement (joindre un diplôme et attestation de travail + attestations d'affiliations récentes).
- 14- Bilan financier et références bancaires pour les trois dernières années
- 15- Références professionnelles : trois (03) attestations de bonne exécution ou plus des projets similaires délivrées par le maître d'ouvrage des (10) dernières années le montant de chaque projet ne doit pas être inférieur à 5.000.000,00 DA.
- 16- Capacités professionnelles : Certificat de qualification et de classification professionnelle de catégorie TROIS (III) et plus (activité principale hydraulique) en cours de validité
- 17- Les documents justifiant les informations contenues dans la déclaration de candidature sont uniquement exigés du titulaire de l'appel d'offres public qui doit les présenter dans un délai maximum de 10 jours à compter de la date de sa notification et en tout état de cause avant la publication de l'annonce du marché et/ou provisoire de l'offre.

NB: L'ARTICLE 69 L'entreprise qui sera retenue doit compléter son dossier dans un délai maximum de dix jours à compter de la date de sa saisine, en tout état de cause avant la publication de l'avis d'attribution du marché par les pièces suivantes : (CASNOS, Casier judiciaire, Carte fiscale, Extrait de rôle)

Offre technique : qui contient :

- Une déclaration à souscrire, remplie et signée par le soumissionnaire
- Mémoire technique et justificatif rempli, signée et datée
- Planning des travaux

Offre financière : Comprenant les pièces suivantes :

- Lettre de soumission remplie et signée par le soumissionnaire.
 - Le bordereau des prix unitaires, rempli et signé par le soumissionnaire.
 - Le devis quantitatif-estimatif, rempli et signé par le soumissionnaire.
- Le dossier de candidature, l'offre technique et l'offre financière sont mis dans des enveloppes séparées et cachetées, indiquant la dénomination des entrepreneurs, la référence et l'objet de l'appel d'offres ainsi que la mention « dossier de candidature », « offre technique » ou « offre financière », selon le cas. Ces enveloppes sont mises dans une autre enveloppe cachetée et anonyme, comportant la mention « à ouvrir que par la commission d'ouverture des plis et d'évaluation des offres d'appel, l'offres N° 01/2025 l'intitulé de l'opération... »

Le délai de la préparation des offres est fixé à quinze (15) jours à compter de la première parution du présent avis dans la presse nationale et le BOMOP.

Le jour de dépôt des offres est fixé au dernier jour de préparation des offres à 10.00 heures, l'ouverture des plis se fera juste après l'expiration des délais au même jour et à 14 heures (10.30h).

Si la date d'ouverture coïncide avec un jour férié ou avec un repos hebdomadaire, l'ouverture des plis sera reportée le jour ouvrable suivant. Les soumissionnaires sont invités à assister à l'ouverture publique des plis. Les soumissionnaires retenant engagés par leurs offres pendant 90 jours (quatre-vingt-dix jours) à compter de la date de dépôt des offres.

DK NEWS

Anep : 2516002256 du 26/01/2025

RÉPUBLIQUE ALGÉRIENNE DÉMOCRATIQUE ET POPULAIRE

WILAYA DE M'SILA
DIRECTION
DES EQUIPEMENTS PUBLICS

MISE EN DEMEURE N°01

Suite au marché N°: 260/2024 approuvé en date du 15/08/2024 relatif à la réalisation d'un lycée type 1000 au niveau du site des 2418 logements au POS 08, commune de M'sila, wilaya de M'sila (cités d'habitat intégrées – programme 2024), confié l'entreprise KAFSI Karim / entreprise de travaux bâtiments, travaux publics, travaux hydrauliques, travaux forestiers, travaux ruraux et la sauvegarde des terres.

Après la visite de mes services au chantier et les rapports transmis par le bureau d'étude on a constaté un manque de la main d'œuvre qualifier, matériaux et matériels de construction, qui résulte à une faiblesse dans la cadence des travaux, ce qui a conduit au non respect du planning d'avancement des travaux convenu.

L'entreprises citée ci dessus sont mise en demeure n° 01, vous demander :

- renforcer l'atelier par les moyens humains, matériels et matériaux et améliorer la qualité des travaux.

- travailler alternance (3X8) pour rattraper le retard.

afin de prise en charge les réserves cité on dessus dans un délai de 08 jours à compter la date de parution de la présente mise en demeure dans les quotidiens nationaux, faute de quoi des mesures correctives seront prises à l'encontre de entreprise conformément à la réglementation en vigueur.

DK NEWS

Anep : 2516002259 du 26/01/2025

Programme de la soirée

TF1 21:05

The Batman



Dans sa deuxième année de lutte contre le crime, le milliardaire et justicier masqué Batman explore la corruption qui sévit à Gotham et notamment comment elle pourrait être liée à sa propre famille, les Wayne, à qui il doit toute sa fortune. En parallèle, il enquête sur les meurtres d'un tueur en série qui se fait connaître sous le nom de Sphinx et sème des énigmes cruelles sur son passage.

France 2 21:05

007 Spectre



A Mexico, pendant la fête des morts, l'agent 007 se glisse dans une foule costumée pour éliminer un homme, Marco Sciarra, et provoque de nombreux dégâts. De retour à Londres, Bond, qui a agi sans instructions, est tancé par le nouveau M, qui le suspend temporairement. Mais l'agent secret suivait des instructions de la défunte M, qui plaçait Sciarra parmi une liste de cibles. Après une entrevue avec Moneypenny qui lui fournit de nouveaux indices, Bond découvre les projets de C : un nouveau système de surveillance globalisée.

France 3 21:05

Inspecteur Barnaby Saison 24



Une bataille pour la possession du domaine de Stourwick éclate après le décès du patriarche. Francis et Ursula font face à une révélation troublante : une disposition légale octroie l'intégralité des droits successoraux à leur frère Lucian, leur présence sur la propriété familiale devenant alors précaire. Les deux héritiers manifestent leur détermination à contester cette situation. Les circonstances mystérieuses entourant la disparition de leur père soulèvent des interrogations. Un accident aux conséquences tragiques survient alors, renforçant les suspicions qui planent autour de Lucian dans cette affaire de succession.

CANAL+ 23:05

Rugby : Top 14 Saison 2024 - 15^e j

Troisièmes du classement au soir de la 14^e journée, les Toulonnais doivent se méfier des Rochelais qui ont repris confiance après leur victoire (22-19) obtenue face à Toulouse. Cette rencontre s'annonce indécise entre deux équipes qui se posent comme des outsiders dans la course pour le titre. Baptiste Serin et les Varois doivent faire face à l'absence de leur capitaine Charles Olivon blessé et forfait jusqu'à la fin de la saison. Les Maritimes vont tenter de profiter de ce fait majeur qui oblige le RCT à réorganiser son jeu collectif.

6 21:05

Zone interdite



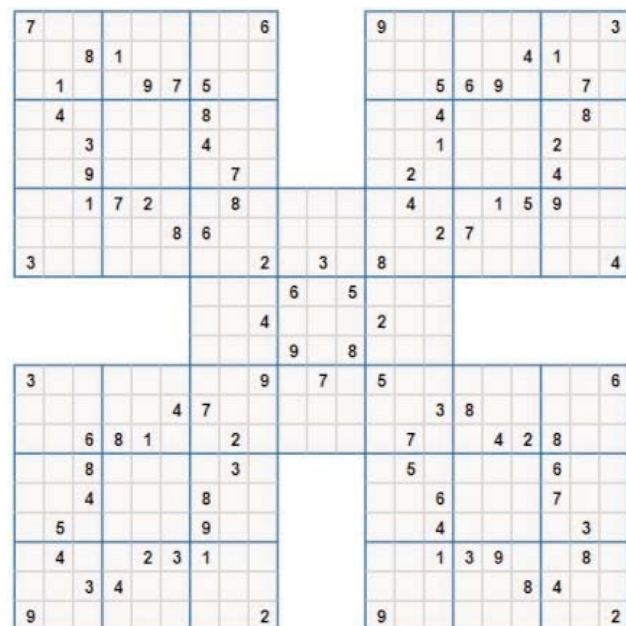
Le cadmium, un métal lourd toxique, contamine les aliments tels que le pain, les légumes et les pommes de terre, menaçant la santé des Français, parmi les plus exposés au monde. Près d'un adulte sur deux et environ un enfant sur cinq affichent des taux trop élevés de ce poison qui multiplie le risque de certains cancers. Nos sols pollués aggravent le problème, rendant certains terrains dangereux. Dans une petite ville de Charente-Maritime, des habitants contaminés envisagent une action en justice contre l'Etat. Des pesticides interdits en France réapparaissent également via les importations alimentaires.

Jeux

Samourai-Sudoku n°2428

Les problèmes de sudoku samourai se composent de cinq grilles desudoku entrelacées. Les règles standard du sudoku s'appliquent à chacune de ces cinq grilles. Placez les chiffres de 1 à 9 dans les cases vides de chaque grille. Chaque ligne, chaque colonne, et chaque région 3x3 doit contenir une fois les chiffres de 1 à 9.

Chaque sudoku samourai a une solution unique et peut être résolu par la logique pure.



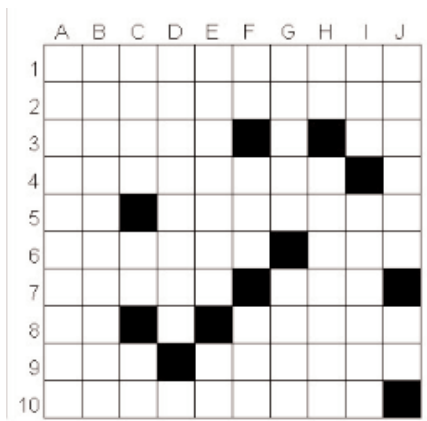
"La fraternité n'est qu'une idée humaine, la solidarité est une idée universelle."

Victor Hugo

Mots croisés n°2428

- 1 - Commandement
2 - Sacrificateur
3 - Elle arrose Namur - Titane au labo
4 - Colorâtes
5 - Spectacle quotidien - Transalpin
6 - Ventilées - Système d'unités
7 - Personne entre deux autres - Grande quantité
8 - Pronom pour lui - Partie d'assemblage
9 - Encouragement d'arène - Nom de vent
10 - Avec clarté

- A - Restriction
B - Admiratif
C - Rendu muet - Un ton sous mi - Copulative
D - Tas de feuilles
E - Philosophes - Négation
F - Dieu soleil - Amas - Oncle à case
G - Nom d'une femme de lettres - Génitrice
H - Il vaut l'hélium - Père de Maigret
I - Sigle d'école supérieure - Etriqué
J - Sollicitons - Initiales pieuses



Terreurs



Mots fléchés géants de force 1 à 3 n°1128

grosse bouteille vie des plantes	↓	déclamè- rent avec largesse	↓	pontife féminin sœur de maman	↓	posa entre- lacent	↓	kidnap- pées ville antique	↓	appareil de cuisson	↓	abattus de vache	↓
↓		↓		↓		↓		↓		trou pour la poutre bonne relation	→	↓	
abrégé	→												
genre de thons	↓												
↓													
niais	→												
trou de peau	↓												
↓													
très léger	→												
troublées	↓												
↓													
laine de moutons écossais	↓	infatué	→										
↓		divers	↓										
réunion d'étoiles prépara un rhume	→												
↓													
dans ils sont beaux en peinture	→												
↓													
convul- sion	↓												
↓													
Saint Normand petit et mesquin	→												
↓													
couleur	→												
loup d' autrefois	↓												
↓													
brume épaisse	→												
↓													

Solution

Sudoku n°2428

7	9	2	8	4	5	3	1	6
5	3	8	1	6	2	7	9	4
6	1	4	3	9	7	5	2	8
1	4	6	2	7	9	8	5	3
2	7	3	5	8	1	4	6	9
8	5	9	6	3	4	2	7	1
4	6	1	7	2	3	9	8	5
9	2	5	4	1	8	6	3	7
3	8	7	9	5	6	1	4	2
3	7	1	6	2	5	9	8	4
8	9	4	3	1	7	2	6	5
2	5	6	9	4	8	7	3	1
3	8	1	2	5	7	4	6	9
5	2	9	3	6	4	7	1	8
4	7	6	8	1	9	5	2	3
7	9	8	5	4	6	2	3	1
1	3	4	9	7	2	8	5	6
6	5	2	1	3	8	9	7	4
8	4	7	6	2	3	1	9	5
2	1	3	4	9	5	6	8	7
9	6	5	7	8	1	3	4	2

Mots Croisés n°2428

Horizontalement

1 : Leadership - 2 : Immolateur - 3 : Meuse - TI
 4 : Irisâtes - 5 : TV - Italien - 6 : Aérées - MTS
 7 : Tiers - Mer - 8 : Il - Tenon
 9 : Olé - Norois - 10 : Nettement

Verticalement

A : Limitation - B : Emergeillé - C : Amuï - Ré - Et
 D : Dossiers - E : Eléates - Ne - F : Ra - Tas - Tom
 G : Staël - Mère - H : HE - Simenon

Grille géante n°1128

•	J	•	R	•	P	•	M	•	E	•	R	•	D
V	E	G	E	T	A	T	I	O	N	L	E	M	P
B	O	N	I	T	A	P	E	S	E	R	P	E	S
B	E	T	A	S	S	E	R	P	E	S	E	S	I
P	O	R	E	S	S	E	R	P	E	S	E	S	I
P	A	E	R	I	E	N	T	O	I	S	C	O	N
E	M	A	E	S	N	O	B	A	N	E	M	A	P
•	S	H	E	T	L	A	N	D	E	D	O	R	E
E	M	E	T	E	R	N	A	Q	U	E	D	O	R
E	T	E	R	N	A	Q	U	E	D	O	R	E	S
A	R	T	S	T	E	T	E	T	I	N	E	E	V
O	A	P	A	M	P	A	M	P	A	M	P	A	M
E	C	L	A	M	P	A	M	P	A	M	P	A	M
L	O	K	I	K	I	K	I	K	I	K	I	K	I
R	I	T	O	N	A	U	L	T	E	N	E	P	A
L	E	U	A	S	E	S	E	S	E	S	E	S	E
•	S	M	O	G	E	S	E	S	E	S	E	S	E

CAN 2025 Plusieurs légendes africaines assisteront à la cérémonie de tirage au sort (CAF)

La Confédération africaine de football (CAF) a annoncé la présence de plusieurs légendes africaines à la cérémonie de tirage au sort de la Coupe d'Afrique des Nations (CAN) 2025, prévue lundi.

L'Egyptien Essam El Hady, le Camerounais Patrick Mboma, le Tunisien Aymen Mathlouthi, le Malien Momo Sissoko et l'Ivoirien Gervinho vont assister à ce grand événement sportif.

Selon la CAF, ces légendes, véritables ambassadeurs de leurs nations et du football africain dans son ensemble, apporteront une aura particulière au tirage au sort de la CAN.

"L'histoire riche de la CAN s'est construite grâce à des performances mémorables et des exploits d'exception.

Les légendes présentes ont marqué cette compétition de leur empreinte", souligne l'instance dirigeante du foot africain.

La cérémonie va démarquer à 19h00 (heures algériennes) et verra la participation des délégations des 24 nations qualifiées.

Les 24 équipes qualifiées, dont l'Algérie, seront réparties en six groupes de quatre. A l'issue de la phase de



groupes, les deux meilleures équipes de chaque poule, ainsi que les quatre meilleures troisièmes, accéderont aux huitièmes de finale.

Le coup d'envoi de la CAN 2025 sera donné le 21 décembre 2025, tandis que la finale aura lieu le 18 janvier 2026.

La précédente édition de la CAN s'est déroulée en Côte d'Ivoire et avait été remportée par les Eléphants de Côte d'Ivoire contre le Nigeria (2-1).

Voici la liste des 24 équipes qualifiées pour cette édition : Afrique du Sud, Algérie, Angola, Bénin,

Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Côte d'Ivoire, Egypte, Gabon, Guinée équatoriale, Mali, Maroc, Mozambique, Nigeria, Ouganda, République démocratique du Congo, Sénégal, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Zambie, Zimbabwe.

LFP

Le début de la phase retour fixé au lundi 10 février



Le début de la phase retour du championnat de la Ligue 1 (catégorie réserve), a été fixé au lundi 10 février, avec le déroulement de la 16e journée de la compétition, a annoncé la Ligue de football professionnel (LFP), jeudi. "La LFP annonce que la reprise de la phase retour du championnat de la Ligue 1 réserve est fixée au 10 février. Toutes les rencontres débiteront à 15h00", indique la LFP dans un communiqué publié sur son site officiel. Un match reste à jouer, pour la mise à jour du calendrier (12e journée), il s'agit de la rencontre MC Alger-JS Saoura, programmée le mardi 28 janvier à 15h00.

Au classement, le MCA occupe la fauteuil de leader avec 32 points, à trois longueurs de son dauphin, l'Olympique Akbou (29 pts). Le CR Belouizdad, champion d'Algérie en titre, suit juste derrière à la troisième place avec 28 unités.

COMPÉTITION

L'UNAF envisage la relance de la Coupe nord-africaine des clubs



L'Union nord-africaine de football (UNAF) envisage de relancer la Coupe des clubs de la zone, gelée depuis plusieurs années, a-t-on appris du vice-président de cette instance, Abdelhakim Chamali.

Dans une déclaration à l'APS en marge du championnat nord-africain du football scolaire, clôturé vendredi à Oran, le responsable a indiqué que le retour du championnat nord-africain des clubs seniors "est à l'étude".

Il a ajouté que cette éventualité sera traitée après la tenue, en février prochain, de l'assemblée générale de l'UNAF pour désigner un nouveau président pour le mandat olympique 2025-2028.

Le dirigeant sportif libyen a fait savoir que l'ambition de son instance est "de décrocher des contrats de parrainage avec des opérateurs économiques afin de doter la compétition de primes alléchantes, à même de motiver les champions des pays de la zone d'Afrique du nord à y participer".

En attendant d'inscrire cette épreuve dans le programme de l'UNAF au titre de l'année 2025, M. Chamliani a annoncé la tenue du tournoi nord-africain dédié aux sélections féminines des moins de 20 ans, et dont le coup d'envoi est prévu pour le 17 février prochain en Tunisie. Cette compétition s'inscrit dans le cadre des efforts déployés par

l'instance footballistique nord-africaine visant à "promouvoir le football féminin parmi les Fédérations qui y sont affiliées", a-t-il encore dit.

Egalement vice-président de la commission des compétitions de l'Union des associations arabes de football (UAF), Chamali a informé de la reprise prochaine du championnat arabe des clubs, dont la dernière édition a été tenue lors de l'été 2023 en Arabie saoudite.

"On cherche à programmer cette compétition de manière à ne pas chevaucher avec le calendrier des Confédérations africaine et asiatique, ainsi que celui de la Fédération internationale de football", a-t-il expliqué.

FOOTBALL - ALGÉRIE

La FAF réceptionne quatre vans VAR

La Fédération algérienne de football (FAF), a annoncé jeudi avoir réceptionné quatre (4) vans VAR (assistance vidéo à l'arbitrage, NDLR) tout équipés, en vue d'utiliser cette technologie lors des prochains matchs des différentes compétitions organisées en Algérie.

"Chacun de ces vans est équipé d'un système de VAR complet comprenant des caméras haute définition, des écrans de visualisation, des serveurs de stockage de données, des logiciels de traitement vidéo, des systèmes d'enregistrement et de lecture instantanée et d'autres équipements de dernière technologie à même d'assurer une mise en œuvre efficace du système VAR et garantir des performances optimales et une fiabilité maximale", précise la FAF dans un communiqué

publié sur son site officiel. En mars 2024, la FAF avait lancé un appel d'offres national et international pour l'acquisition de quatre Vans VAR tout équipés, pour le lancement de cette technologie en championnat de Ligue 1 Mobilis pour la saison 2024-2025.

"La FAF est fière de cette acquisition qui marque un nouveau pas en avant dans la modernisation de l'arbitrage au niveau national. Nous sommes convaincus que ces vans VAR contribueront à renforcer la crédibilité et la transparence de nos compétitions.

Nous remercions la FIFA pour son soutien et sa confiance dans ce projet", s'est félicité le président de la FAF, Walid Sadi, cité dans le communiqué. "En plus de ces quatre vans, une station fixe a été acquise également, qui servira à la formation des arbitres et

du personnel VAR. Une station disposant de tous les équipements nécessaires à la formation, y compris des caméras, des écrans, des logiciels de traitement vidéo, des systèmes de communication", conclut la FAF.

La réception de ces quatre nouveaux vans VAR, intervient à deux mois des quarts de finale des compétitions africaines interclubs, où l'Algérie est encore représentée par trois clubs : le MC Alger en Ligue des champions, alors que l'USM Alger et le CS Constantine restent en lice en Coupe de la Confédération africaine, où l'utilisation de la VAR à partir des quarts de finale est exigée par la CAF. Outre les matchs du championnat, la VAR sera également utilisée à partir des quarts de finale de la Coupe d'Algérie, rappelle-t-on.

ASO CHLEF

Le gardien Medjadel et le défenseur Abada «intransférables»

Le gardien de but de l'ASO Chlef, Abderrahmane Medjadel et son co-équipier défenseur central Achraf Abada ne quitteront pas les rangs de leur équipe au cours de l'actuel mercato hivernal, a indiqué, vendredi, la direction de ce club de Ligue 1 de football.

Le dernier rempart de la formation chélifienne, qui a rejoint cette équipe lors du précédent mercato estival, s'est distingué comme étant l'un des meilleurs portiers du championnat lors de la phase aller, parvenant à retrouver la plénitude de ses moyens qui l'avaient permis, dans un passé récent, d'avoir le statut d'international avec les sélections A et A'.

De son côté, le défenseur Abada a été l'une des révélations de la première partie de la saison dans son poste de défenseur central, frappant par là même la porte de la sélection nationale des joueurs locaux ou même première,

estiment les observateurs. L'émergence de ces deux éléments les a mis sur le radar de quelques gros bras de l'élite, mais la direction de l'ASO s'est empressée pour écarter toute éventualité de les transférer au cours de l'actuel mercato.

Ce n'est pas le cas pour le meneur de jeu Amar Bourdim qui a été cédé, mercredi passé, au MC Oran, un autre pensionnaire de Ligue 1, tout comme Belkacem Bourouga, dont le contrat vient d'être résilié pour lui permettre de retourner à son ex-club, le SKAF Khemis Miliana, après un passage de six mois sous les couleurs de l'ASO, informe-t-on de même source.

Les "Lions de Chellif", entraînés par l'ancien international Samir Zaoui, ont terminé la phase aller à la huitième place au classement avec 20 points.

APS

LIGUE 1 MOBILIS (MISE À JOUR/ 12^E JOURNÉE) Le CRB sur le podium, le CSC surpris à domicile

Le CR Belouizdad, vainqueur face au Paradou AC (2-1), s'est hissé provisoirement à la troisième place, alors que le CS Constantine a été piégé à domicile par le MC El-Bayadh (0-1), à l'occasion de la mise à jour de la 12^e journée du championnat de la Ligue 1 Mobilis de football, disputée hier.

Dans un stade du 5-juillet qui sonnait pratiquement vide, le Chabab a trouvé la faille peu avant la pause, grâce à un boulet de canon du défenseur Khacef, ce dernier a crucifié le portier adverse d'un tir des 30 mètres (45^e+9).

Dans le temps additionnel de la première période, le gardien de but du PAC Ferrahi, a été transporté à l'hôpital, après un télescopage avec le défenseur central du CRB Keddad.

En seconde période, le match s'est emballé vers sa fin avec un but pour chaque équipe. Le Sud-Africain Khanyisa a d'abord fait le break (86), avant que le PAC ne réduise la marque sur un beau tir enroulé de Kaâssis (87^e).

Il s'agit du premier revers concédé en championnat par les "Académiciens", depuis l'arrivée à la barre technique de Bilal Dziri.

Le CRB, sans l'entraîneur Abdelkader Amrani, qui a claqué la porte vendredi, remonte à la troisième place avec 23 points, mais avec deux matchs en moins, alors que le PAC se voit éjecter du podium.

Rien ne va plus pour le CS Constantine, battu pour la deuxième fois de rang, toutes compétitions confondues. Les coéquipiers du capitaine Brahim Dib, qui ont clôturé la phase de poules de la Coupe de la Confédération africaine, en s'inclinant en déplacement face aux Tanzaniens de Simba SC (2-0), ont de nouveau chuté, mais cette fois-ci à domicile.

La réception du MC El-Bayadh, qui occupait avec ce match la 14^e place du premier non-relégable, s'est transformé en véritable cauchemar pour le club constantinois, battu par la plus petite des marges (1-0).

L'unique but de la partie a été inscrit par l'ancien



joueur du CSC Chahrouh (20^e). Il s'agit de la troisième victoire à l'extérieur pour le MCEB, après avoir disposé auparavant de l'Olympique Akbou (1-0) et du CR Belouizdad (3-2). En revanche, le CSC concède son premier revers à la maison. A l'issue de ce résultat, le MCEB réalise une excellente opération en rejoignant provisoirement l'Olympique Akbou à la 11^e place, avec 17 points chacun, alors que le CSC stagne recule à la 6^e position.

Vendredi, le "big derby" de la capitale entre l'USM Alger et le MC Alger, est revenu au "Doyen", sur le score de 3 à 0. Après une première période relativement équilibrée, le Mouloudia a déroulé après la pause pour plan-

ter trois banderilles à son éternel rival, grâce à Mes-soussa (49^e), Kipré (57^e), et Bayazid (90^e+12).

Une victoire qui permet au MCA de prendre provisoirement la position de dauphin avec 24 unités, à un point du leader la JSK (1^{er}, 25 pts). De son côté, l'USMA, glisse à la 6^e place (20 pts), mais avec trois matchs en moins, contre deux pour le MCA.

Les matchs de la mise à jour de la compétition se poursuivront la semaine prochaine, avec trois matchs au menu: USM Alger-Paradou AC (mardi 28 janvier), MC Alger-JS Saoura (mercredi 29 janvier), et CR Belouizdad-CS Constantine (jeudi 30 janvier).

FOOTBALL SCOLAIRE

Lancement prochain de la 1^{ère} coupe d'Algérie inter-lycées, CEM et primaires sur initiative de la FAF

Une première édition de la coupe d'Algérie de football scolaire inter-lycées, CEM et primaires sera bientôt lancée sur initiative de la Fédération algérienne de la discipline (FAF), en collaboration avec la Fédération algérienne du sport scolaire (FASS), a-t-on appris, jeudi, auprès de cette instance.

Cette compétition, qui s'inscrit dans le cadre de la réhabilitation du sport scolaire, regroupera dans sa phase finale, pas moins de 64 équipes de toutes les wilayas du pays, qui vont prendre part à des matchs à élimination directe à partir des 32^{èmes} de finale, à l'APS, le directeur technique de la FASS, Rachid Hafsaoui. "Avant d'atteindre ce tour, une

première phase des éliminatoires a déjà commencé au niveau local pour dégager l'équipe qui représentera sa wilaya lors des 32^{èmes} de finale, soit 58 équipes, auxquelles on ajoutera six formations des wilayas à forte population.

La finale de cette coupe est prévue en juillet prochain", a-t-il expliqué. Il s'agit là d'une nouvelle compétition visant le développement du sport scolaire, qui connaît une grande dynamique depuis l'année passée précisément.

La coupe d'Algérie inter-lycées, CEM et primaires, est aussi le fruit de la convention signée dernièrement entre la FAF et la FASS, selon le même technicien. M. Hafsaoui a, d'ailleurs, mis en exergue

l'accompagnement de la part de la FAF à sa Fédération dans l'organisation des différentes compétitions, à l'image du tournoi nord-africain du sport scolaire qui a débuté mercredi à Oran.

D'ailleurs, la sélection algérienne (garçons et filles) qui participe à ce rendez-vous qualificatif au championnat d'Afrique du football scolaire en mars prochain en Côte d'Ivoire, a été formée en étroite collaboration avec la FAF, après avoir fusionné les sélections des deux instances et choisi leurs meilleurs joueurs pour représenter le pays dans cette épreuve, selon les explications du DTN de la FASS. Par ailleurs, le même technicien a assuré que la première édi-

tion des championnats scolaires des sports collectifs, lancé le 11 janvier en cours sur instructions du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, "se poursuivra dans les meilleures conditions possibles". "Les premières phases éliminatoires se déroulent comme prévu. Ils sont environ six millions d'élèves à y prendre part, à commencer par les éliminatoires inter-classes", a-t-il souligné, saluant au passage "l'intérêt spécial qu'accordent les hautes autorités du pays au sport scolaire, ce qui laisse prédire un renouveau de ce secteur considéré comme un vivier de talents pour alimenter les différentes sélections nationales", s'est-il réjoui.

LIGUE 2 AMATEUR (GR. CENTRE-OUEST -16E J)

Le GC Mascara, l'ESM Koléa et le CR Témouchent respirent, le SC Mecheria se condamne

Le GC Mascara, l'ESM Koléa et le CR Témouchent, vainqueurs à domicile à l'occasion de la 16^e journée de la Ligue 2 amateur de football (groupe Centre-Ouest), disputée vendredi, se sont donnés une bouffée d'oxygène dans la course au maintien, au moment où le WA Mostaganem a obtenu le seul succès en déplacement de cette journée, en allant s'imposer chez le SC Mecheria (2-1).

Pour cette première journée de la phase retour, la lanterne rouge, le SC Mecheria (7 pts) a essuyé une nouvelle défaite à domicile, qui compromet sérieusement ses chances de maintien, alors que le WA Mostaganem (23 pts) se hisse provisoirement à la

troisième place du classement.

Toujours dans le bas du classement, le MCB Oued Sly (15^e, 13 pts) s'est incliné en déplacement face au CR Témouchent (2-0), qui de son côté remonte provisoirement au neuvième rang, aux côtés de l'US Béchar Djedid et du SKAF Khemis Miliana, vainqueur (1-0) devant le MC Saïda (12^e, 19 pts).

De son côté, le GC Mascara a dominé la JSM Tiaret (3-0) et se hisse à la huitième position, avec 21 points, alors que l'ESM Koléa a créé la surprise en s'imposant (2-0) devant l'ASM Oran (3^e, 23 pts). Ce succès à domicile, permet à l'ESM Koléa de quitter la zone de relégation, en occupant la 13^e place avec 18

points. La 16^e journée du groupe Centre-Ouest se poursuivra dimanche et lundi avec trois matchs au programme.

Dimanche, tous les regards seront braqués vers le derby algérois entre le NA Hussein Dey (6^e, 22 pts) et son voisin, le RC Kouba (2^e, 30 pts). Cette rencontre s'annonce cruciale pour les deux équipes. Sous la houlette de leur nouvel entraîneur Abdelkader Yaiche, qui a succédé à Karim Zaoui, les "Sang et Or" viseront la victoire pour améliorer leur position au classement, après une série de bons résultats à la fin de la phase aller. De son côté, le RCK qui reste sur une belle qualification aux 8^{es} de finale de la Coupe d'Algérie aux dépens

de la JS Saoura (2-1), espère rester au contact du leader, l'ES Ben Aknoun (35 pts).

Toujours dans la capitale, l'ES Ben Aknoun, champion d'hiver, rendra visite à la JS El Biar (4^e, 23 pts).

Une autre confrontation qui sera déterminante pour le leader, qui souhaite creuser davantage l'écart sur ses poursuivants. En cas de succès, les joueurs de Ben Aknoun pourraient accentuer leur avance et profiter d'un éventuel faux pas du RC Kouba face au NAHD pour s'ouvrir la route vers l'accession. Lundi, le RC Arbaâ (11^e, 17 pts), une autre formation menacée par la relégation, aura l'occasion de récolter des points précieux en recevant, l'US Béchar Djedid (7^e, 20 pts).

MB ROUISSAT Abdelkader Lamine Zemmouri nouvel entraîneur

Le technicien algérien Abdelkader Lamine Zemmouri, est devenu le nouvel entraîneur du MB Rouissat, en remplacement d'Amine Ghimou, démissionnaire, a annoncé le leader de la Ligue 2 amateur de football (Gr. Centre-Est), jeudi dans un communiqué. En poste depuis l'intersaison, Ghimou a jeté l'éponge à l'issue de l'élimination de l'équipe aux 1/32^{es} de finale de la Coupe d'Algérie, le 4 janvier en déplacement face au club de la Ligue 1 Mobilis, le NC Magra (1-0, a.p.).

Ancien joueur et entraîneur du MSP Batna, notamment, Abdelkader Lamine Zemmouri, est titulaire d'un diplôme UEFA A, obtenu au centre technique fédéral à Coverciano en Italie. Au terme de la phase aller du championnat, le MC Rouissat occupe la tête du classement de son groupe avec 35 points, à cinq longueurs de son poursuivant direct l'USM El-Harrach. Les joueurs du président Bensaci Mohamed Larouci, entameront la seconde partie de la saison, samedi en déplacement face à l'IB Khemis El-Khechna (14^{h00}), à l'occasion de la 16^e journée.

APS

ARSENAL ZINCHENKO SUR LE DÉPART

Très peu utilisé par Mikel Arteta, Oleksandr Zinchenko (28 ans, 13 apparitions toutes compétitions cette saison) devrait quitter Arsenal sur ce mercato hivernal. Selon Sky Sports, le Borussia Dortmund et l'Atletico Madrid surveillent de près la situation du milieu polyvalent ukrainien. C'est le club espagnol qui est le plus avancé puisque des discussions ont déjà été ouvertes pour son transfert à 18 mois du terme de son contrat chez les Gunners.

REAL MADRID

ANCELOTTI RASSURE POUR VINICIUS

Courtisé par l'Arabie Saoudite, Vinicius Junior (24 ans, 27 matchs et 17 buts toutes compétitions cette saison) a fait savoir qu'il ne comptait pas quitter le Real Madrid dans un futur proche. L'entraîneur de la Maison Blanche, Carlo Ancelotti, a également rassuré concernant l'avenir de l'attaquant brésilien.

"J'ai des informations directes de la part du joueur, il est très heureux ici. Il veut avant tout écrire l'histoire du Real Madrid. Lui, comme nous tous qui travaillons ici, sommes d'accord pour dire que nous sommes heureux ici. Les gens ont oublié qu'avec Vinicius, nous avons gagné la Ligue des Champions à Paris et nous avons gagné la Ligue des Champions à Londres. Ils ont oublié cela. Vinicius est un joueur incontournable, sans aucun doute", a admis le manager italien en conférence de presse.

BARCELONE LA CLAUSE D'ARAUJO A BAISSÉ

Malgré sa prolongation au FC Barcelone jusqu'en juin 2031, Ronald Araujo (25 ans, 1 match en Liga cette saison) s'est laissé une porte de sortie. Selon les informations de Relevo, sa précédente clause libératoire à 1 milliard d'euros a été nettement revue à la baisse. Un club pourra s'offrir le défenseur central pour 65 millions d'euros l'été prochain, puis 80 millions d'euros à partir de janvier 2026.

La dernière fois que le Barça a accepté de baisser une clause de départ, c'était celle de l'ailier Ousmane Dembélé. Le Français en avait profité pour rejoindre le Paris Saint-Germain à l'été 2023 pour 50 millions d'euros, dont la moitié était revenue au Parisien.

AL HILAL NEYMAR TOUT PROCHE DE SANTOS

Sur le départ d'Al Hilal, Neymar (32 ans) a décidé de retourner à Santos. Selon L'Equipe, l'attaquant brésilien et son père devraient intégrer un fonds d'investissement pour entrer au capital du club basé à São Paulo. S'il doit renoncer à une partie de ses cinq derniers salaires en Arabie Saoudite, un montant légèrement supérieur à 60 millions d'euros, l'Auri-verde va bénéficier de conditions financières avantageuses – qui n'ont pas été dévoilées – au sein de son premier club, où il a inscrit 136 buts en 225 matchs entre 2009 et 2013.

JUVENTUS DANILO VA BIEN SIGNER À FLAMENGO

Poussé vers la sortie par la Juventus, Danilo (33 ans, 16 matchs toutes compétitions cette saison) va bel et bien rentrer au pays sur ce mercato hivernal.

Selon Globo Esporte, le latéral droit brésilien va résilier son contrat, qui expire en juin prochain avec la Vieille Dame, avant de s'engager pour deux années à Flamengo.

La fin d'une aventure européenne qui aura duré 14 ans avec des passages à Porto, au Real Madrid ou encore à Manchester City.

TOTTENHAM POSTECOGLOU ATTEND DES RECRUES

En difficulté depuis le début de la saison, Tottenham est privé d'une dizaine de joueurs qui ont rejoint l'infirmerie. Une situation difficile pour l'entraîneur du club londonien, Ange Postecoglou, qui réclame des recrues sur ce mercato hivernal.

"Nous jouons en quelque sorte avec le feu en ne faisant venir personne", a prévenu le manager australien face aux journalistes. Pour renforcer l'effectif des Spurs, la formation anglaise a recruté le gardien Antonin Kinsky alors que l'ailier Min-hyeok Yang a seulement débarqué en ce mois de janvier après un transfert à l'intersaison.

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

DK NEWS

Édité par la SARL
DK NEWS

Directeur général
Benzine Lamine

Gérant

Fayçal Laouar

Directeur de rédaction et publication
Dif Abdelhamid

RÉDACTION ADMINISTRATION

« 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL : 023.38.48.00 »

FAX : 023.38.47.95 EMAIL : contact@dknews.dz - SITE : http://www.dknews.dz

PUBLICITE : S'adresser à 3, Rue du Djurdjura - Ben Aknoun - Alger TÉL : 023.38.48.00 FAX : 023.38.47.95 / E-MAIL : contact@dknews.dz - IMPRESSION : S.I.A.

Pour votre publicité, prière de s'adresser à l'Entreprise nationale de communication d'édition et de publicité - Agence ANEP 1, Avenue Pasteur - Alger - TÉL : 020.05.20.91 / 020.05.10.42 / FAX : 020.05.11.48 - 020.05.13.45 - 020.05.13.77 E-mail : agence.regie@anep.com.dz - programmation.regie@anep.com.dz - agence.oran@anep.com.dz - agence.annaba@anep.com.dz - agence.ouargla@anep.com.dz - agence.constantine@anep.com.dz

ALGÉRIE - CONSEIL DE SÉCURITÉ Attaf réaffirme l'engagement de l'Algérie à contribuer au renforcement du partenariat entre l'ONU et la Ligue arabe

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a présidé, jeudi à New York, une réunion du Conseil de sécurité sur la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Ligue arabe, lors de laquelle il a réaffirmé l'engagement de l'Algérie à contribuer au renforcement du partenariat entre ces deux organisations.

Cette réunion a vu la participation du Secrétaire général de la Ligue arabe, Ahmed Aboul Gheit, qui a salué cette initiative et les efforts de l'Algérie au niveau du Conseil de sécurité au service des causes arabes.

Dans une allocution prononcée à cette occasion, M. Attaf a souligné que l'Algérie s'est employée, depuis son accession au Conseil de sécurité, à "défendre, avec honnêteté et sincérité, les causes du monde arabe" et à "soutenir tout ce qui a vocation à renforcer les relations entre la Ligue arabe et l'Organisation des Nations Unies".

Dans ce cadre, le ministre d'Etat a appelé à asseoir un



partenariat Ligue arabe-ONU constructif et actif à même de renforcer les fondements de la paix et de la sécurité dans la région arabe, notamment en fa-

vorisant un règlement juste et définitif de la question palestinienne, en mettant fin aux ingérences étrangères dans les affaires des Etats arabes et en

relançant les processus politiques visant à régler les différentes crises dans le monde arabe. Evoquant la situation dans plusieurs pays arabes, M. Attaf a souligné que le soutien au Liban devait occuper une place centrale dans la coopération entre la Ligue arabe et l'ONU, afin de mettre ce pays frère à l'abri des troubles dont il a souffert ces dernières années.

Il a également exhorté l'ONU et la Ligue arabe à accompagner la Syrie, pays frère, sur la voie du rétablissement de la paix et de la sécurité sur l'ensemble de son territoire et du rassemblement de tous ses enfants autour d'un projet national fédérateur.

Attaf plaide pour un partenariat qui valorise l'action diplomatique arabe et onusienne en faveur de la paix et de la sécurité dans la région arabe

Le ministre d'Etat, ministre des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, M. Ahmed Attaf, a plaidé, jeudi à New York, lors d'une réunion du Conseil de sécurité des Nations Unies présidée par l'Algérie, pour un partenariat qui valorise l'action diplomatique arabe et onusienne en faveur de la paix et de la sécurité dans la région arabe.

Chargé par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre d'Etat, qui présidait une réunion sur

le thème "La coopération entre le Conseil de sécurité et la Ligue arabe", a dit que face aux évolutions rapides et graves que connaît l'espace arabe, "nous avons plus que jamais besoin d'un partenariat qui valorise l'action diplomatique arabe et onusienne en faveur de la paix, de la sécurité et de la prospérité dans la région arabe, un partenariat où les efforts se conjuguent et les démarches se renforcent". Le partenariat que "nous appelons de nos vœux doit permettre de réaffirmer que la clé du rétablissement de la

sécurité et de la stabilité au Moyen-Orient réside dans le règlement de la question palestinienne sur les bases fixées par la légalité internationale", a expliqué M. Attaf, soulignant que "l'histoire de cette région, ancienne et récente, prouve de manière indubitable que la marginalisation ou l'exclusion de cette question de l'équation de la paix régionale ne fera qu'aggraver les tensions et les crises". Pour rappel, l'Algérie assure la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier.

ALGÉRIE - MAURICE

En qualité d'envoyé spécial du président de la République, M. Saihi reçu par le Premier ministre de la République de Maurice

En qualité d'envoyé spécial du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministre de la Santé, M. Abdelhak Saihi, a été reçu, à Port Louis, par le Premier ministre de la République de Maurice, M. Navinchandra Ramgoolam, indique, samedi, un communiqué du ministère. M. Saihi a remis à M. Ramgoolam "une lettre du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune", précise le communiqué, ajoutant que lors de cette rencontre, les deux par-

ties ont abordé "les moyens de renforcer la coopération bilatérale dans divers domaines, notamment la pêche, l'agriculture, l'industrie de transformation, le tourisme, la formation, l'investissement dans l'énergie et les énergies renouvelables et le développement durable". L'importance de ces secteurs dans le renforcement du partenariat stratégique a été également soulignée outre "la nécessité d'échanger les expertises et expériences pour atteindre les ob-

jectifs communs". Pour sa part, M. Ramgoolam a exprimé "son souhait de visiter l'Algérie dans un avenir proche", et de "rencontrer Monsieur le président de la République lors du prochain Sommet de l'Union Africaine à Addis-Abeba", selon la même source.

Le Premier ministre de la République de Maurice a chargé l'envoyé spécial "de transmettre ses chaleureuses salutations et ses sentiments fraternels au président de la République, souhaitant à l'Algérie

d'avantage de progrès et de développement, et au peuple algérien une perpétuelle prospérité et bien-être".

L'entretien s'est déroulé en présence de l'Ambassadeur algérien, représentant l'Algérie auprès de la République de Maurice depuis Madagascar, et d'un nombre de responsables des deux pays, ce qui reflète "la profondeur des relations bilatérales et la volonté commune de les renforcer dans divers domaines", conclut le communiqué.

ALGÉRIE - ITALIE

Le ministre de la Culture et des Arts s'entretient avec son homologue italien

Le ministre de la Culture et des Arts, Zouhir Ballalou a eu, jeudi à Alger, des entretiens bilatéraux avec son homologue italien, Alessandro Giuli et la délégation l'accompagnant, en présence des cadres du ministère pour examiner les voies de la coopération et approfondir la concertation bilatérale, a indiqué un communiqué du ministère.

Cette rencontre a permis d'ouvrir de nouvelles perspectives de coopération bilatérale et d'échange culturel entre les deux pays, en matière de protection, de valorisation et de restauration du patrimoine culturel, du cinéma, du théâtre, du livre, de la musique et des arts visuels, a déclaré M. Ballalou cité dans le communiqué.

Le ministre a mis l'accent également sur la mise en œuvre d'un programme spécial pour la formation théorique et pratique qui sera exécuté par des actions concrètes à même de relancer tous les projets culturels communs, saluant les "relations étroites" qui lient les deux pays à tous les niveaux.

Pour sa part, le ministre italien de la Culture, en visite officielle de deux jours en Algérie dans le cadre du renforcement des relations bilatérales, a appelé à œuvrer ensemble pour enrichir le paysage culturel italo-algérien, précisant que les deux pays "partagent les mêmes visions".

Il a souligné également l'attachement de son pays à la promotion de la culture algérienne à l'échelle mondiale. Lors de la rencontre, les deux parties ont abordé de nombreux projets culturels futurs à concrétiser, soulignant l'importance de l'accord algéro-italien sur la production cinématographique conjointe, d'autant plus que l'Algérie connaît une véritable et réelle renaissance en matière d'industrie cinématographique au lendemain des Assises nationales sur le cinéma présidées par le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune.

Les deux parties ont longuement discuté des voies susceptibles de renforcer les efforts des deux pays dans la protection et la valorisation du patrimoine culturel à l'échelle mondiale et d'ouvrir de larges perspectives pour l'échange d'expertises et de connaissances dans ce domaine vital.

ALGÉRIE - ONU

La CFPI de l'ONU organise en Algérie un atelier interrégional sur plusieurs questions relevant de sa compétence

La commission de la Fonction publique internationale (CFPI) de l'ONU, en coordination avec le ministère des Affaires étrangères, de la Communauté nationale à l'étranger et des Affaires africaines, organise dimanche et lundi prochains en Algérie, un atelier interrégional sur les salaires, allocations, classement des lieux d'affectation, mobilité du personnel et d'autres questions relevant de la compétence de ladite commission, indique samedi un communiqué du ministère.

"Cet atelier, organisé annuellement en collaboration avec les organisations et les fédérations du personnel de l'ONU, selon la règle de la rotation géographique, constitue une plateforme qui permet à la CFPI de présenter ses travaux et son rôle au sein du système des Nations Unies, dans le cadre d'exposés et de débats informels portant sur ses méthodes et ses politiques", souligne le communiqué.

"Il convient de noter que cette édition, la première du genre organisée en Algérie, verra la participation de plus de quatre-vingt (80) fonctionnaires internationaux représentant (23) organisations internationales et régionales, ainsi que des cadres représentant des institutions algériennes", ajoute la même source.

ALGÉRIE - PARLEMENT EUROPÉEN

Le Parlement arabe condamne fermement la déclaration du Parlement européen sur l'Algérie

Le Parlement arabe a vivement condamné la déclaration du Parlement européen concernant l'Algérie, la considérant comme "une ingérence flagrante et inacceptable" dans les affaires intérieures du pays.

Dans un communiqué de presse, le Parlement arabe a appelé le Parlement européen à "respecter les décisions de la justice algérienne et à cesser immédiatement de tels agissements qui constituent une violation flagrante de tous les instruments internationaux", affirmant "le respect de la souveraineté des Etats et la non-ingérence dans leurs affaires intérieures". Le Parle-

ment arabe a souligné "sa pleine solidarité avec la République algérienne démocratique populaire" et exhorté le Parlement européen à "ne pas politiser la question des droits de l'homme et à ne pas l'utiliser comme prétexte pour une ingérence injustifiée et inacceptable dans les affaires intérieures des Etats", poursuit le communiqué.

En outre, le Parlement arabe a affirmé que "la République algérienne est un pays régi par des lois et des institutions constitutionnelles jouissant d'une indépendance de décision, ainsi que par des autorités judiciaires capables de fournir toutes les ga-

ranties nécessaires pour protéger les libertés, les droits de l'Homme et la liberté d'expression de chaque citoyen algérien", d'après la même source.

Le Parlement arabe a souligné aussi que "les députés du Parlement européen sont restés inactifs et les yeux fermés alors que les droits de l'Homme étaient violés en Palestine et que le peuple palestinien subissait un génocide aux yeux du monde entier", affirmant qu'"il n'appartient pas au Parlement européen de donner aujourd'hui des leçons à l'Algérie ou aux pays arabes en matière d'application de la loi et de protection des libertés", note le texte.